

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Du SNU... à un
« parcours
citoyen » ?



AUDITION

Le GDI Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale.

ASSOCIATIONS NATIONALES

Fusion-absorption entre l'ANOH et l'UNOR.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

URORC : naissance d'une nouvelle AOR en Corse.

ASUNOR

L'ASUNOR loue **deux appartements à Nice**, entièrement rénovés et équipés, proches du centre-ville et de la plage.



Le CLEMENCEAU

25 rue Clemenceau

4 personnes, 55m²,

2^e étage sur cour intérieure

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689934>



Le BOTTERO

20 rue Bottero

4 personnes, 45m²,

RDC avec jardin

<http://www.abritel.fr/location-vacances/p689932>

- 30%

pour les membres
d'une association
adhérente à l'UNOR

COMITÉ DE PARRAINAGE

Mme Florence PARLY
Ministre des Armées
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées
Mme Claire LANDAIS,
Secrétaire général de la Défense
et de la sécurité nationale
M. Laurent COLLET-BILLON
Délégué général pour l'Armement
M. le général d'armée François LECOINTRE
Chef d'état-major des Armées
M. le général d'armée Jean-Pierre BOSSER
Chef d'état-major de l'armée de Terre
M. l'amiral Christophe PRAZUCK
Chef d'état-major de la Marine
M. le général d'armée aérienne André LANATA
Chef d'état-major de l'armée de l'Air
M. le général d'armée Richard LIZUREY
Directeur général de la Gendarmerie nationale
Mme le médecin général des armées Maryline GYGAX GÉNÉRO
Directrice central du Service de santé des armées
M. l'ingénieur général hors classe Jean-Luc VOLPI
Directeur central du Service des essences des armées
M. le commissaire général hors classe Stéphane PIAT
Directeur central du Service du commissariat des armées
M. le général de corps d'armée Bruno LE RAY
Gouverneur militaire de Paris,
Commandant la région Terre Île-de-France
M. le général de division Gaëtan PONCELIN DE RAUCOURT
Commandant du territoire national
Secrétaire général de la Garde nationale et du CSRM
M. le général de brigade Yann POINCIGNON
Délégué aux réserves de l'armée de Terre
M. le capitaine de vaisseau Denis BERTRAND
Délégué aux réserves de la Marine
M. le général de brigade aérienne Guillaume LETALENET
Délégué aux réserves de l'armée de l'Air
M. le médecin en chef Denis MORGAND
Délégué aux réserves du Service de santé des armées
M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Bruno REGNIER
Délégué aux réserves du Service du commissariat aux armées
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Philippe DECAMPS
Délégué aux réserves du Service des essences des armées
M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Emmanuel NOURDIN
Délégué aux réserves de la Direction générale de l'armement
Mme le général de brigade Anne FOUGERAT
Déléguée aux réserves de la Gendarmerie nationale

EN COUVERTURE

Photos de la couverture : © République française © Chappey/UNOR

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R)
Philippe Ribatto, président
national de l'UNOR

6 Actualité

- Gendarmerie : généraux et hauts potentiels
- Les femmes au ministère des Armées
- L'opération *Harpie* en chiffres
- L'UNOR « Jeunes » et la réserve dans la course...
- Protection du secret de la défense nationale
- *In memoriam*

10 Actualités internationales

- Un hymne officiel pour l'OTAN
- L'Europe de la défense « est un risque »
- Formation des forces antiterroristes à Abidjan
- Mladic, dernier condamné du TPIY

12 Audition

- Le GDI Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale

17 Sur le terrain

- Ma JDC à l'École militaire

18 Dossier

- Du SNU... à un « parcours citoyen » ?
- Enquête UNOR « Jeunes » : SNU : l'une des missions principales des réservistes

24 Associations nationales

- ANORGEND : Gendarmerie de l'air : transformations, adaptations et évolutions
- ANOH : Fusion-absorption entre l'ANOH et l'UNOR

30 Associations territoriales

- Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot - 1^{er} vice-président
- ADORAC Gard : succès pour la JNR 2017 dans le Gard
- URORC : une nouvelle AOR en Corse
- UNOR Aquitaine : Armée-nation, une JNR emprunte de souvenir
- UNOR Nouvelle-Calédonie : un 11 Novembre très singulier
- AOR 74 : un biathlon national AOR 74-UNOR du Semnoz mémorable
- AOR 74 : les réservistes d'Annecy accueillent les Allemands et les Italiens
- ACRA Dunkerque : 40 ans de jumelage avec les Allemands
- ACRA Dunkerque : plus de 1 000 dessins pour nos soldats

42 Lu pour vous

- Notre sélection

46 Patrimoine

- Les débuts de l'UNOR et de sa revue (suite)

47 Publications officielles

50 Courriers des lecteurs

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES⁽¹⁾

(4 numéros/an)

Administration-rédaction : 12, rue Marie-Laurencin, 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 40 16 – Télécopie : 01 49 28 02 87 - Courriel : redacteur.unor@orange.fr | Site internet : www.unor-reserves.fr |
Directeur de la publication : Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes |
Rédacteur en chef : Lionel Pétilon | **Photographe** : Denys Chappey | **Dépôt légal** : 1^{er} trimestre 2018 | **N° Commission paritaire** : 0519 G 84894 |
Conception, réalisation et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat | **Publicité** : siège de la rédaction | **I.S.S.N.** n° 004.2242.

(1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

[1^{er} trimestre 2018]

L'agenda du Président de l'UNOR

Janvier

17 janvier	Vœux de l'UNOR à l'École militaire.
23 janvier	Vœux de l'association Solidarité Défense. Assemblée plénière de la CAJ.
24 janvier	Entretien avec le CEMAA.
25 janvier	Vœux du CEMA. Vœux du CEMAA.
27 janvier	Vœux de l'ANORGEND.

Février

9 février	Réunion plénière du Comité National d'Entente.
26 février	Honneurs funèbres militaires en l'honneur des deux Spahis décédés à Barkhane.

Mars

4 mars	Remise de coupes au 5 ^e Trophée de la Garde nationale à Paris.
8 mars	Entretien avec la président de l'association Solidarité Défense, Mme Haigneré et son adjoint le général de division (2s) Leroi.
13 mars	Entretien avec le général dirigeant les Mutuelles d'assistance des armées. Gala de la Musique de l'air au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.
14 mars	Entretien avec le CV Bonneau, secrétaire général de la Commission Armée Jeunesse.
17 mars	Déplacement à Mulhouse à l'invitation de l'UORRM.
23 mars	Conseil d'administration de l'UNOR.
24 mars	Assemblée générale de l'UNOR. Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.
28 mars	Entretien avec la GBR Fougerat, déléguée aux réserves de la gendarmerie nationale.

Avril

4 avril	Entretien avec le chancelier national de l'armée de l'air.
9 avril	Entretien avec le DRAA.

À venir/dates à déterminer

Entretien avec président de la Commission de la
défense nationale et des forces armées de
l'Assemblée nationale.

Éditorial [Lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto]

Président national de l'Union des officiers de réserves et des organisations de réservistes

Chers amis,



© L. Vignaud/Armée de l'air

Après un an de présidence, et la mise en place, avec les membres du Bureau, d'un nouveau rayonnement, de recherche de partenariats, de sécurisation des statuts juridiques, de redynamisation de l'UNOR « jeunes », de développement des partenariats internationaux, et d'axes élargis pour la communication, nous poursuivons notre travail en lien avec les différents délégués aux réserves et la Garde nationale.

J'ai également débuté un cycle de visite en région, en commençant par l'Union des officiers de réserve de la région de Mulhouse. Au-delà de l'invitation à leur bal traditionnel annuel, j'ai participé à la cérémonie franco-allemande en hommage à la découverte récente d'une ancienne colonne d'artillerie de 1918, qui était servie par des réservistes allemands : eux aussi s'étaient engagés pour leur patrie.

Les célèbres mots de Clemenceau nous ont été rappelés « *il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire.* » Ils résument fort bien, notre action, comme militaires de réserve opérationnelle, citoyenne et honoraire, ainsi que pour l'UNOR dans le sens élargi de la définition de son acronyme.

- « VEUT », exprime cette volonté de l'engagement pour notre pays, au service de nos concitoyens, à côté de nos camarades d'active et en relation de proximité dans la société civile.

- « DIRE », témoigne du rayonnement que nous portons et incarnons, au sein des entreprises et de nos familles.

- « FAIRE », renvoie à la qualité de notre engagement, malgré les difficultés, dans les postes et les responsabilités qui nous sont confiées et que nous voulons mener à bien.

La conjugaison de ces trois verbes d'action fait de nous des Hommes, avec un grand H. Et, nous le savons tous, ce n'est pas toujours facile de transmettre les valeurs qui nous tiennent debout !

Nos grands anciens ont eu à appliquer cette devise dans des circonstances souvent difficiles pour la France, au moment des conflits armés notamment. Notre vie actuelle ne demande pas la même exigence, mais nous avons à gagner tous les jours sur nous-même, afin de ne pas sombrer dans la facilité du plus grand nombre. Nos combats doivent être multiples, de petite comme de grande taille. Sur le terrain comme dans les textes ; et par exemple, devons-nous accepter que, dans le projet de loi de programmation militaire 2019-2025, au moment de l'écriture de cet éditorial, les blessés de guerre ne soient pas considérés, pris en charge et reconnus au niveau de leur sacrifice au profit de la Nation ?

Je tiens également à mettre le projecteur de cet éditorial sur trois événements marquants de l'UNOR : une disparition et deux créations. Il s'agit de la disparition de l'ANOH, qui a choisi de transmettre son drapeau et ses traditions à l'UNOR, afin d'exister sous une autre forme : je dirai donc que c'est une transformation, plus qu'une disparition ! Leurs anciens adhérents pourront devenir membres d'honneur de notre Union.

Dans le même temps, nous nous réjouissons de la constitution de l'URORC, l'AOR de Corse, qui rassemble des membres d'active et de réserve sur un territoire emblématique de la France, et sur lequel est dorénavant planté le

drapeau de l'UNOR ! Une autre AOR en Normandie vient à son tour de déposer ses statuts à la Préfecture. Dans tous ces cas, je salue l'énergie et la force de caractère de ceux qui ont mené ces projets jusqu'à leur terme.

La couverture de ce numéro met le Service national universel à l'affiche alors que nous assistons à de nombreuses discussions de toutes parts. Sa forme et son contour ne sont pas encore définis, ni même la part et l'implication du monde militaire ; mais une chose certaine est le but recherché : faire « adhérer » les jeunes Français aux valeurs humaines et nationales de la France.

Je vous invite à lire particulièrement la synthèse des réponses des membres de l'UNOR au questionnaire qui avait été rédigé par l'UNOR « Jeunes ».

En restant dans le même esprit, invitons, chacun de nous, aux cérémonies du 8 Mai qui arrivent – nos enfants, nos élèves, nos administrés – pour que nos rassemblements soient la démonstration vivante de nos engagements collectifs et individuels pour la Nation.

L'accroissement du rayonnement de l'UNOR est entre nos mains ; relever ce défi vous appartient !

Je demande que chacun d'entre vous, choisisse l'un de ses camarades de réserve, pour lui parler de notre Union et lui faire rejoindre son AOR locale ; ET aussi, que chaque lecteur puisse convaincre deux personnes à s'abonner à notre revue trimestrielle *Armée et Défense*, reconnue, et citée en référence par le commandement militaire, comme étant de grande qualité.

Ensemble, élevons les chiffres de notre lectorat, auprès de tous les acteurs que nous connaissons.

Je terminerai par une pensée pour le 1^{er} Spahis, dont le chef de corps a été blessé, et deux de ses sous-officiers tués, dans le cadre des opérations qu'ils menaient dans la région frontalière du Mali avec le Niger. Non le métier de militaire n'est pas un métier comme les autres ; cela va parfois jusqu'au sacrifice de sa vie. ■

[Ressources humaines]

Gendarmerie : généraux et hauts potentiels

La « *liste d'aptitude* » publiée fin décembre a dévoilé les noms des 33 colonels et généraux de gendarmerie qui seront nommés ou promus cette année.

Avec 25 nouveaux brigadiers et huit divisionnaires en première section, la « liste d'aptitude » est la plus importante depuis trois ans. L'an dernier, ils étaient 23 brigadiers et huit divisionnaires et en 2016, onze brigadiers et cinq divisionnaires.

Le nombre des généraux de la gendarmerie nationale n'a cessé d'évoluer ces dernières années ; ils n'étaient que 32 en 2002, puis sont passés à 54 en 2007, 74 en 2017, et devraient être 160 en 2027.

REPÉRER LES HAUTS POTENTIELS

L'augmentation du nombre de généraux se prépare et « *la chasse aux hauts potentiels est ouverte dans la Gendarmerie* », peut-on lire dans la revue *L'Essor de la Gendarmerie*.

La gendarmerie a en effet décidé de faire évaluer certains de ses chefs d'escadron, commandants et lieutenants-colonels afin de déterminer s'ils sont aptes à occuper des fonctions à haut potentiel.

« *Il s'agit d'évaluer des officiers supérieurs,*



brevetés de l'enseignement militaire du second degré (niveau École de guerre ou équivalent), totalisant déjà une riche expérience professionnelle d'environ douze années (soit trois à quatre postes successifs) », précise le Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (Saelsi) dans son appel d'offres.

Le cabinet de ressources humaines privé qui sera retenu par le Saelsi, devra apprécier le potentiel général des officiers évalués, « *pour adapter au mieux la suite de leur carrière en fonction de leur profil et des besoins de l'institution* ». Il devra détecter les officiers ayant les capacités « *à franchir rapidement plusieurs niveaux de responsabilité* », peut-on lire dans *L'Essor de la Gendarmerie*. ■

Source : *L'Essor de la Gendarmerie*



[Féminisation]

Les femmes au ministère des Armées

L'armée française se place actuellement au 4^e rang des armées les plus féminisées au monde.

Avec 54 200 femmes sur un effectif total de 265 000 personnes, l'armée française est l'une des plus féminisée au monde. Les femmes représentent 38% du personnel civil et 16% du personnel militaire.

Elles sont 32 000 à servir directement dans les forces : 58% au SSA, 30% au SCA, 22% dans l'armée de l'air, 14% dans la marine, 10% dans l'armée de terre. Enfin, les femmes représentent 21% des effectifs de la réserve militaire opérationnelle en 2017. ■

En bref...

UN NON-LIEU ordonné pour les militaires français de l'opération *Sangaris* qui avaient été accusés de viols entre 2013 et 2014 sur des enfants en Centrafrique.

LA 4^e FREMM, frégate multi-missions, baptisée *Auvergne*, a été déclarée apte au combat par la marine nationale en février dernier. Une 8^e FREMM construite à Lorient pour la marine, appelée *Normandie*, sortira du bassin à l'automne pour réaliser ses premiers essais à la mer avant sa livraison prévue à l'été 2019. Elle sera basée à Brest.

LE DÉFENSEUR des droits, Jacques Toubon, a recommandé l'interdiction de l'usage des lanceurs de balle de défense 40x46 dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre au vu « *de sa dangerosité et des risques disproportionnés qu'il fait courir dans le contexte des manifestations* ». »

LE MINISTÈRE des Armées est le plus jeune des ministères, devant celui de l'Intérieur.

L'âge moyen des militaires est de 33,3 ans et celui des civils de 47,6 ans, soit une moyenne de 36,8 ans.

LE GARDE DES SCEAUX a annoncé en décembre dernier lundi la création d'un parquet national antiterroriste (PNA), pour faire face à « *une menace sans commune mesure* » en France et « *disposer d'une véritable force de frappe judiciaire antiterroriste* ».

LA LPM 2019-2025 prévoit un budget cyberdéfense de 1,6 Md€ et 4 000 cyber-combattants.

[OPINT]

Guyane : l'opération *Harpie* a 10 ans

Lancée en 2008 et pérennisée en 2010, l'opération *Harpie* vise à lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane.

DES ÉTUDES pour un nouveau porte-avions devraient être prochainement lancées selon le ministère des Armées. Il pourrait être opérationnel soit en même temps que le *Charles de Gaulle*, soit lors du retrait du service de celui-ci en 2040.

MME CLAIRE LANDAIS a été nommée Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à compter du 5 mars, en remplacement de M. Louis Gautier. Mme Landais est conseillère d'État et était directrice des affaires juridiques du ministère des Armées de 2012 à 2017.

AUX JO DE PYEONGCHANG, sept des quinze médailles remportées par la France l'ont été par des militaires, dont trois d'or par le sous-lieutenant Martin Fourcade.

LE CONTRAT du Véhicule blindé multirôles léger (VBMR léger) a été attribué mi-février à Nexter, en co-traitance avec Texelis. Il est prévu un parc de plus de 2 000 VBMR légers à l'horizon 2030, dont 689 livrés d'ici à 2025.

2 280 SAPEURS-POMPIERS professionnels et volontaires ont été victimes d'une agression physique en intervention en 2016 (+17,6% par rapport à 2015) selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

L'ANCIEN CAMP de concentration de Natzweiler et ses camps annexes, en Alsace, ont reçu en mars le Label du patrimoine européen.

L'opération *Harpie* est une opération interministérielle pilotée par le préfet de la Guyane et le procureur de la République. Elle a été lancée officiellement le 11 février 2008.

En 10 ans, plus de 15 000 patrouilles ont permis de détruire 5 225 motopompes, soit le nombre nécessaires pour réaliser plus de 2 600 chantiers alluvionnaires. En 10 ans, c'est aussi 857 kg de mercure qui ont été saisis et qui ne contribuent pas à la pollution des rivières.

Le nombre de sites actifs d'orpaillage illégal était de 535 en 2008 ; il n'était plus que de 223 fin 2016, soit une diminution de plus de 50% en neuf ans.

Enfin, en 10 ans, cinq militaires ont perdu la vie dans le cadre de cette mission menée sur un terrain particulièrement difficile et face à un « ennemi » très hostile.

2017 : UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

2017 fut une année particulière dans la

mesure où les moyens des FAG^[1] ont été sollicités pour des missions imprévues, à l'exemple de leur implication aux Antilles à la suite des cyclones Irma et Maria.

La réorientation des moyens des FAG au profit de ces missions a mécaniquement entraîné une augmentation du nombre de sites aurifères illégaux, de 609 au 31 décembre 2017.

En 2017, 2 379 patrouilles, avec un engagement journalier moyen de 310 hommes, ont permis la destruction de 645 sites illégaux (808 en 2016) et la destruction de 180 puits et 25 galeries. À la fin du premier semestre 2017, le volume d'or illégalement extrait depuis le 1^{er} janvier de la même année, représenterait un montant supérieur à 45 M€.

Sources : Ministère des Armées, et députée Aude Bono-Vandorme : « Avis fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées » du 12 octobre 2017, sur le projet de loi de finances pour 2018 (sécurité, gendarmerie nationale).



Opération *Harpie* en Guyane.

[1] FAG : Force armées en Guyane.

[Sport]

Par le lieutenant (R) Dimitry Siwe (et www.facebook.com/GardeNationaleFR)

L'UNOR « Jeunes » et la réserve dans la course

Le 5^e Trophée de la Garde nationale a eu lieu le 4 mars 2018. L'UNOR était présente, notamment au travers de sa composante « Jeunes ».

Cette compétition organisée par le secrétariat général de la Garde nationale, était ouverte à toutes les composantes de la Garde nationale, c'est-à-dire à l'ensemble des hommes et femmes appartenant à la réserve militaire des armées et de la gendarmerie nationale, ainsi qu'à la réserve civile de la police nationale. Le Trophée de la Garde nationale est une course à pied chronométrée de 21,1 km adossée au semi-marathon de Paris qui rassemble environ 250 concurrents. Il s'agit d'une activité sportive de cohésion véhiculant les valeurs du sport, du dépassement de soi et de la citoyenneté.

Comme tous les ans, la section « Jeunes » de l'UNOR était représentée – cette année par cinq jeunes officiers de réserve – symbolisant ainsi l'engagement de la jeunesse au service de la Garde nationale et de ses valeurs.

Le podium du 5^e Trophée de la Garde nationale.UN RÉSERVISTE
MEILLEUR FRANÇAIS

Dans la catégorie hommes, le 5^e Trophée de la Garde nationale a été remporté par le soldat (R) Romain, de l'armée de terre ; il s'agissait de sa première participation. Avec le temps

Cinq jeunes officiers de réserve membres de l'UNOR « Jeunes » ont participé à la 5^e édition de Trophée de la garde nationale.

record de 1h05'37'', il remporte non seulement le Trophée mais décroche aussi la 6^e place au classement général du semi-marathon de Paris, et la première place en tant que Français... parmi près de 45 000 participants. Une performance qui a permis de faire rayonner les couleurs de la Garde nationale qu'il arborait sur son t-shirt lors des interviews télévisées. Chez les féminines, la 1^{re} classe (R) Émilie, de l'armée de terre, monte sur la plus haute marche du podium avec un temps de 1h36'45''.

ESPRIT DE COHÉSION

Durant la cérémonie au Fort Neuf de Vincennes venant clôturer cette manifestation, le colonel Philippe Durand, secrétaire général adjoint de la Garde nationale, s'est félicité d'une participation en hausse avec des réservistes venant de toute la France et du remarquable esprit de cohésion dont a fait preuve l'ensemble des participants, faisant ainsi honneur à leur unité, leur armée d'appartenance et à la Garde nationale toute entière. ■

En bref...

LA CASQUETTE de service de la gendarmerie, introduite en dotation depuis 2002, n'est plus en service depuis l'été 2017. Elle a été remplacée par le calot : « Le port du bonnet de police devient la norme avec les tenues de service (...), le port est élargi aux tenues de ville qui ne prévoient pas la vareuse. »

AUX PAYS-BAS, les commandos (Korps Commandotroepen) manquent de véhicules, de radios, d'armement, de munitions et de moyens de vision nocturne au point de ne pouvoir assurer leurs entraînements, leurs formations et leurs missions pleinement, selon l'ex-commandant des forces armées néerlandaises, le général Tom Middendorp.

AIRBUS HELICOPTERS a annoncé le 9 mars, la commande par l'US Army de 35 hélicoptères UH-72A Lakota additionnels pour une valeur de 273 M\$: 17 seront destinés à la formation des pilotes et 18 à des missions d'observation et de contrôle sur les centres d'entraînement au combat. Cela porte la commande américaine totale à 422 machines.

LE TERRORISME sur notre territoire a donné lieu à une vingtaine d'attaques en trois ans, perpétrées par une trentaine de terroristes. Elles ont fait plus de 1 000 victimes (241 morts et 820 blessés) selon l'École du renseignement de l'armée de terre (CEERAT).

CINQ CHALANDS multi-missions (CMM) à propulsion hybride avec batteries ont été commandés par la DGA ; une première pour la marine

[Classification]

Protection du secret de la défense nationale

La récente publication du *Rapport sur le secret de la défense nationale en France*, dévoile quelques informations peu connues et une réforme en cours.

nationale. Les CMM sont destinés à opérer dans les rades militaires ou à proximité des côtes des bases navales pour des missions telles que les travaux sous-marins, le transport de matériel ou encore la lutte antipollution.

EN ESPAGNE, un code militaire vieux de 500 ans et utilisé par le roi Ferdinand II d'Aragon, dit le Catholique (1452-1516), a été déchiffré par les services de renseignement espagnols après de nombreuses tentatives infructueuses. Ce code qui alterne 88 symboles différents et 237 lettres combinées, dont les mots sont écrits sans espaces et le texte n'est pas fait de phrases séparées, fut utilisé dans les échanges entre le roi et Gonzalo de Córdoba, commandant de ses troupes, lors des campagnes militaires en Italie au début du XVI^e siècle. Ce code est présenté dans l'exposition permanente du Musée de l'Armée d'Espagne à Tolède.

UN DÉFILÉ AUX ÉTATS-UNIS

Donald Trump a décidé d'instaurer un défilé militaire tous les 11 novembre, jour férié commémorant les anciens combattants, a indiqué le Pentagone. Le parcours long d'1,8 km devrait aller de la Maison-Blanche au Capitole où sera installée la tribune officielle. Ce défilé qui devrait coûter 30 M\$ « se concentrera sur les contributions de nos anciens combattants à travers l'histoire de l'armée américaine, depuis la guerre d'indépendance et la guerre de 1812 jusqu'à aujourd'hui, en mettant l'accent sur le prix de la liberté » selon le Pentagone.

Près de 400 000 personnes possèdent une habilitation d'accès aux secrets de la défense nationale dans notre pays, soit 0,6% des Français, révèle le document de 52 pages publié par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Les deux tiers (68%) le sont par le ministère des Armées, 14 % par le ministère chargé de la Transition écologique et 11 % par le ministère de l'Intérieur. Près de 100 000 habilitations sont délivrées chaque année.

TROIS NIVEAUX DE CLASSIFICATION

En fonction de sa sensibilité, l'information est actuellement couverte par l'un des trois niveaux de classification suivants : « Confidentiel Défense », « Secret Défense », « Très Secret Défense ».

« *Objet de bien des fantasmes, explique dans ce rapport Louis Gautier, encore Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale lors de sa publication, (...) le secret est pourtant un outil essentiel de défense de nos intérêts diplomatiques, économiques, stratégiques et sécuritaires. Il permet de garantir la confidentialité de près de cinq millions de documents sensibles, relatifs aussi bien à la conduite de nos interventions extérieures qu'à la lutte contre le terrorisme ou à la sécurité de nos infrastructures vitales.* »

Car en effet, les informations classifiées ne concernent pas seulement les armées et le renseignement, mais aussi l'indus-

trie et les sites sensibles (type centrales nucléaires).

LA DÉCLASSIFICATION

Un document classifié ne peut jamais être communiqué au public sans déclassification préalable. Le délai légal de communication d'un document couvert par le secret de la défense nationale, après déclassification préalable, est de 50 ans, voire de 100 ans si sa communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes nommément désignées ou facilement identifiables.

VERS UNE SIMPLIFICATION

Une importante concertation interministérielle est actuellement en cours pour faire évoluer la réglementation en profondeur. Parmi les mesures qui devraient prochainement être mises en œuvre :

- changer la dénomination des niveaux de classification afin de mettre en évidence la nature interministérielle du secret avec, à l'avenir, deux nouvelles appellations « Secret » et « Très secret » ;
- réviser la procédure d'habilitation pour réduire les délais d'enquêtes ;
- simplifier la procédure de déclassification des documents. ■

Source : Rapport sur le secret de la défense nationale en France
- SGDSN/janvier 2018



IN MEMORIAM

■ Le **maréchal des logis-chef Émilien Mougin**, 32 ans, et le **brigadier-chef de 1^{re} classe Timothée Dernoncourt**, 33 ans, du 1^{er} régiment de Spahis, sont morts le 21 février dans l'accomplissement de leur mission alors qu'ils étaient engagés dans une vaste opération de contrôle de zone dans une région frontalière du Mali avec le Niger, victimes d'un engin explosif improvisé (IED).

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

[Atlantique Nord]

Un hymne officiel pour l'OTAN

Créée le 4 avril 1949, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord n'avait jusqu'ici jamais eu d'hymne. Une pièce composée en 1989 vient d'être adoptée officiellement.

L'OTAN a adopté un hymne officiel le 3 janvier dernier. Il s'agit d'un air de l'30 qui avait été composé en 1989 à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, par le capitaine André Reichling, chef de musique de la Musique militaire luxembourgeoise. Cet air sans parole a depuis été joué à plusieurs reprises, notamment lors de la cérémonie d'adhésion de l'Albanie et de la Croatie en 2009 et, plus récemment, à la dernière réunion en date des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance, en mai 2017, et en présence de Donald Trump.

La pièce composée par André Reichling a été écrite pour vingt instruments : un piccolo, une flûte, un hautbois, trois clarinettes, trois saxophones, deux cornets, deux trompettes, un cor, un cor baryton, trois trombones, un tuba et une caisse claire.

UNE MARCHE, UN CHANT ET UN HYMNE DÈS 1959

L'œuvre d'André Reichling, aujourd'hui lieutenant-colonel à la retraite, n'est pas la première composition jouée pour l'OTAN. Ainsi, une marche solennelle fut composée en 1958 par le diplomate britannique



Partition de l'hymne officiel de l'OTAN composé par le capitaine André Reichling en 1989.

Thomas Hildebrand Preston pour saluer l'arrivée de dignitaires au siège de l'OTAN à Paris.

L'année suivante, c'est un *Chant de l'OTAN (Nato Song)* qui est composé par le capitaine de la *Luftwaffe* Hans Lorenz pour la mélodie et, pour les paroles (en anglais et en allemand), par le capitaine Stephanus van Dam (Pays-Bas) et Leon van Leeuwen (États-Unis).

En 1960, Sir Edward Chilton, général de corps aérien dans la *RAF*, proposa même un hymne basé sur un arrangement du commandant J. L. Wallace, combinant les hymnes nationaux des quinze pays qui formaient alors l'Alliance !

Sources : www.nato.int et <http://www.bruxelles2.eu>



L'Europe de la Défense « est un risque »

À l'occasion de la conférence de Munich sur la sécurité qui s'est tenue mi-février, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a souligné que les relations entre l'OTAN et l'Union Européenne pouvaient être affaiblies par la constitution de l'Europe de la Défense.

Selon lui, « la réalité c'est que l'Union Européenne ne peut pas protéger l'Europe » et il estime que la consolidation de la défense européenne entraîne « le risque de fragiliser les relations transatlantiques, le risque de dupliquer ce que l'OTAN fait déjà, ainsi que le risque de discrimination envers les États de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE ».

En bref...

LA BUNDESWEHR s'est retirée de l'EUTM-Somalie le 31 mars dernier. Dans les faits, cette mission de formation, forte de 200 militaires européens, comptait moins de 20 Allemands.

LA SUÈDE distribue actuellement à sa population 4,7 millions de livrets portant sur la conduite à tenir en cas de guerre. Ce manuel intitulé *Si la guerre arrive*, n'avait pas été réédité depuis 1987.

EN SYRIE, la Russie a testé un nouveau blindé de reconnaissance baptisé Argus.

L'engin de 13,8 T est équipé d'un télémètre laser, de caméras thermiques et de vision nocturne, d'un brouilleur électro-optique Chtora. Il est armé d'une mitrailleuse PKTM de 7,62 mm.

LE DANOIS Erik Høeg a été nommé à la tête de la mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie, EUMM-Georgia. Ce diplomate assurait déjà la fonction de chef adjoint de la mission et occupait le poste de chef par intérim.

LA MARINE ITALIENNE a réceptionné fin janvier son premier avion F-35B STVOL, un appareil, à décollage court et atterrissage vertical. Il a été construit sur la chaîne d'assemblage de Cameri, en Italie, qui a déjà produit neuf F-35A.

Il est encore prévu la production de trente F-35B et soixante F-35A pour les forces italiennes, ainsi que vingt-neuf F-35A pour les Pays-Bas.

[Terrorisme]

Formation des forces antiterroristes à Abidjan

Une école internationale de lutte antiterroriste, créée en partenariat avec la France, ouvrira ses portes en septembre 2018 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

195 CASQUES BLEUS ont été tués depuis 2013 au cours d'une OMP (opération de maintien de la paix). Le bilan pour 2017, avec 56 morts, est le plus lourd depuis 1994.

LA LÉGION ESPAGNOLE a mis en place au mois de janvier un plan de lutte contre l'obésité dans ses rangs : 6% de ses membres, soit 180 légionnaires sur plus de 3 000, se trouvaient au-dessus de l'IMC 30. Sous peine d'être privés de défilés, il leur a été demandé de maigrir !

LA RUSSIE a annoncé en février l'achat de 114 nouveaux hélicoptères Ka-52 Alligator, à rotors coaxiaux. La commande de ces appareils, équipés d'un système de visée optique améliorée, capables de détruire des blindés, et dotés de nouveaux missiles à longue portée, s'inscrit dans le cadre du nouveau programme fédéral d'armement pour la période 2018-2027.

EN CHINE, les soldats présents sur 4 000 sites militaires, ont juré fidélité au Parti communiste début janvier à la suite de la retransmission du discours du président Xi Jinping sur la nécessité de l'entraînement et de la préparation au combat.

ANNA MAE HAYS, la première femme devenue général dans l'armée américaine, est décédée le 7 janvier à l'âge de 97 ans. Déployée pour la première fois en 1943 en tant qu'infirmière, puis en Corée et au Vietnam, elle avait été promue général en 1970, un an avant de prendre sa retraite.

Fin janvier, le ministre ivoirien de la Défense et l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire ont annoncé la création près d'Abidjan d'une école ayant pour vocation de former des unités capables d'intervenir rapidement en cas d'attentat. Elle accueillera dès septembre 2018 ses cadres puis, au premier trimestre 2019, ses premiers stagiaires.

VOCATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Cette école implantée précisément à Jacqueville (station balnéaire à 30 km à l'Ouest d'Abidjan), aura d'abord une vocation régionale puis internationale, a précisé l'ambassadeur de France. Elle fournira également aux élèves une expertise en matière d'identification ou de mode opératoire,

a indiqué le ministre ivoirien. La décision de créer un tel établissement avait été prise le 30 novembre 2017 lors de la rencontre entre Emmanuel Macron et Alassane Ouattara, le chef d'État ivoirien. Comme ses voisins – Burkina, Niger, Mali – la Côte d'Ivoire a été victime d'attaques jihadistes. On se souvient notamment de celui perpétré dans la station balnéaire de Grand-Bassam, en mars 2016, qui avait fait 19 victimes.

PARER AUX ATTAQUES JIHADISTES

La France est déjà présente en Côte d'Ivoire dans le cadre d'accords de coopération où elle dispose d'une base militaire à Abidjan. D'autres centres militaires internationaux, comme l'école de déminage au Bénin, fonctionnent déjà. ■

[Justice internationale]

Mladic, dernier condamné du TPIY

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye, a fermé ses portes fin 2017.

Après avoir siégé pendant plus de 10 000 jours de procès et entendu les témoignages de près de 5 000 personnes, le TPIY a condamné 90 personnes pour des crimes perpétrés durant les conflits en ex-Yougoslavie : crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

À l'occasion de son ultime procès en novembre, le TPIY avait condamné l'ancien chef militaire des Serbes de Bosnie, Ratko Mladic, dit le « Boucher

des Balkans » à la prison à perpétuité. Depuis la création du TPIY, d'autres entités ont été créées pour assurer la responsabilité des criminels : Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), Tribunal spécial pour le Liban, et Cour pénale internationale (CPI). ■

Source : news.un.org



Des réserves en meilleure forme grâce à l'effet Garde nationale

À l'occasion de son audition par les députés en décembre dernier, le GDI Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale, a dressé un état des lieux des réserves et de la Garde nationale d'aujourd'hui et dans la perspective de la prochaine LPM.

■ **Le GDI de Raucourt** • (...) Je rappelle que la Garde nationale regroupe l'ensemble des réserves opérationnelles d'engagement – c'est-à-dire les réservistes qui ont souscrit un contrat d'engagement pour servir dans la réserve opérationnelle – des armées et de la gendarmerie nationale ainsi que leur équivalent dans la police nationale. (...)

La Garde nationale s'est vue assigner d'emblée un triple objectif, défini dans le décret du 13 octobre 2016 : renforcer les armées, la gendarmerie et la police nationale, confrontées à des taux d'engagement inégaux, répondre au besoin d'engagement très vif de nombre de nos concitoyens et contribuer à renforcer la cohésion nationale et la résilience de la nation. (...)

LA GARDE EST SUR LA TRAJECTOIRE

La Garde nationale a permis de renforcer la gouvernance des réserves, d'en développer la notoriété, de les rendre plus attractives et, enfin, de favoriser la conclusion de nombreux partenariats avec les employeurs civils des réservistes, tant dans le monde de l'entreprise que dans celui des administrations.

Je ne crains donc pas de dire devant vous que, grâce à ces efforts ambitieux, la Garde nationale est aujourd'hui sur trajectoire. (...) Depuis le 13 octobre 2016, les effectifs ont progressé de 10%, les activités de 40%, et ce, en grande partie au bénéfice de l'emploi opérationnel. (...)

La création de la Garde nationale a également permis de renforcer de manière significative la gouvernance des réserves présidée par les ministres de l'Intérieur et des



Le GDI Poncelin de Raucourt est chargé d'assurer le développement dynamique de la Garde nationale, notamment de sa notoriété, de son attractivité et des partenariats avec les employeurs, publics et privés.

Armées. Elle a facilité la mise en œuvre de nouvelles mesures destinées aux réservistes et à leurs employeurs. (...) Parmi les principaux défis qui se présentent à nous dans un contexte où nous sommes appelés à amplifier la dynamique et à consolider les premiers résultats obtenus, je tiens à mentionner trois points qui me paraissent particulièrement importants :

**« La bataille du recrutement semble en passe d'être gagnée ;
celle de la fidélisation commence, et elle est cruciale. »**

- en premier lieu, la nécessaire sanctuarisation des budgets consacrés aux réservistes ;
- ensuite, l'atteinte des objectifs de simplification et de digitalisation de l'administration et de la gestion des réservistes ;
- enfin, le renforcement des relations entre les employeurs et les réservistes.

Mais je n'oublie pas d'autres questions importantes, telles que la consolidation de la protection sociale de nos réservistes et la légitime reconnaissance qui leur est due pour leur engagement exigeant. (...)

La bataille du recrutement semble en passe d'être gagnée ; celle de la fidélisation commence, et elle est cruciale. (...)

Le prochain projet de loi de programmation militaire comporte des mesures d'ordre budgétaire et statutaire qui doivent nous donner les moyens de gagner cette bataille. Parmi les mesures d'ordre budgétaire, le budget 2018 en « T2 », c'est-à-dire la masse salariale, évalué à 153 M€, conforte les effectifs et le nombre de jours d'activité que nous devons atteindre. Je relève au passage que le T2 « Réserves » a plus que doublé en quatre ans, passant de 71 M€ en 2014 à 153 M€ en 2018.

Cet effort, qui vient en appui de l'ambition politique, est indispensable pour conforter les effectifs et le taux d'emploi, tout en rendant possible l'indispensable effort à consentir en faveur des équipements des réservistes pour les aligner enfin sur les standards de l'active : véhicules et équipements du combattant, modernisation de certaines installations et infrastructures... Cet effort en faveur du « hors T2 », inédit pour la réserve, est évalué à 169 M€ sur la durée de la loi de programmation militaire (LPM).

CINQ NOUVELLES MESURES EN PROJET

Parmi les mesures statutaires, je citerai celles qui sont proposées dans le cadre de la LPM. La première est la modification des seuils plafonds de la durée annuelle

de portée nationale ou internationale.

- La modification des limites d'âge des réservistes spécialistes ou relevant des corps des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des chirurgiens-dentistes, qui pourraient être portées à dix ans au-delà de la limite d'âge de l'active au lieu de cinq actuellement, sans pouvoir excéder l'âge maximal de 72 ans.

- L'avancement des officiers ou sous-officiers de réserve, en l'absence de promotion d'officiers ou de sous-officiers d'active du même corps et du même grade la même année.

- L'engagement systématique de la responsabilité sans faute de l'État pour tout dommage subi par un réserviste à l'occasion ou en raison de son service, ouvrant ainsi la voie à une réparation intégrale et rapide des dommages subis.
- La prise en charge des pertes de revenus des réservistes blessés, afin qu'ils bénéficient du versement des prestations en espèces auxquelles ils auraient pu prétendre s'ils avaient été victimes d'un accident du travail au titre de leur activité civile, dans l'attente d'une prise en charge définitive par le ministère des Armées.

Ces mesures sont attendues par nos compatriotes réservistes, qui s'engagent au service de la France. Il me paraît important que la représentation nationale se saisisse de ces dispositions, qui traduisent une juste reconnaissance de leur engagement.

■ **La députée Nicole Trisse** • *Les employeurs [sembleraient] plus enclins qu'auparavant à accepter que certains de leurs salariés soient réservistes. On sait que cet engagement ne pose aucun problème dans les administrations et les entreprises du secteur de la défense, mais qu'en est-il dans les autres secteurs, surtout si, comme vous le souhaitez, on porte le nombre des jours de disponibilité à 60, voire 110 en cas de circonstances exceptionnelles ?*

Certes, les employeurs bénéficient d'allègement de charges, mais l'absence des salariés réservistes désorganise le travail de l'entreprise. Je souhaiterais donc savoir quelles pistes vous explorez dans ce domaine.

« Lorsque nous aurons atteint notre objectif de constituer un vivier de 85 000 réservistes (...), le secteur privé comptera environ 25 000 réservistes, dont un volume non négligeable travaille dans le secteur de la défense. »

d'activité à accomplir au titre de la réserve opérationnelle.

- La durée de droit commun à accomplir au titre d'un engagement à servir dans les réserves (ESR) pourrait être portée de 30 à 60 jours par année civile.

Les autres seuils ne changeraient pas et resteraient fixés à 150 jours pour les besoins des armées et de la gendarme-

■ **Le GDI de Raucourt** • En ce qui concerne les employeurs, nous constatons une véritable adhésion à notre démarche. Nous avons signé très récemment des conventions avec de grands groupes appartenant ou non au secteur de la défense (...).

Comment faire en sorte que les entreprises ne soient pas

pénalisées ? Le principe retenu par le ministère des Armées est de ne pas renforcer la contrainte qui pèse sur elles. Ainsi, nous n'augmenterons pas le nombre de jours opposables, qui est actuellement de cinq.

En revanche, nous faisons œuvre de pédagogie, en expliquant aux employeurs la plus-value réelle que représente le réserviste pour l'entreprise, et nous leur proposons des mesures incitatives telles que l'allégement fiscal dont peuvent bénéficier celles qui continuent à rémunérer leurs réservistes pendant les périodes d'activité et l'intégration des valeurs de la réserve dans la RSE.

Nous travaillons, par ailleurs, à d'autres mesures concernant la formation professionnelle ou les marchés publics, par exemple. Nous nous inscrivons dans une logique partenariale.

Au demeurant, toutes les entreprises ne sont pas concernées. Lorsque nous aurons atteint notre objectif de constituer un vivier de 85 000 réservistes, 60% d'entre eux, selon nos estimations fondées sur les statistiques actuelles, seront des actifs et ils se répartiront à parts égales entre le public et le privé, de sorte que le secteur privé comptera environ 25 000 réservistes, dont un volume non négligeable travaille dans le secteur de la défense.

Les entreprises sont donc concernées de manière assez marginale. J'ajoute que le dispositif est très souple. Je le dis parfois aux directeurs des ressources humaines que je rencontre, « l'entreprise a développé une approche quasi

professionnelle de l'absentéisme » : contrairement à un salarié malade, le réserviste prévient sa hiérarchie de son absence plusieurs semaines à l'avance et fait en sorte que celle-ci ne perturbe pas l'organisation de l'entreprise. (...)

■ **La députée Séverine Gipson** • *Pour fidéliser [les nouveaux réservistes], des mesures fortes ont été prises en 2017, telles que l'allocation d'études spécifique et la prime de 250 €. Comment entendez-vous informer nos concitoyens de ces nouvelles mesures ?*

■ **Le GDI de Raucourt** • Nous utilisons principalement les réseaux sociaux, car c'est le vecteur le plus efficace. Pour ce qui est des armées, nous sommes en train de créer, comme on l'a fait pour les militaires du rang des trois armées, un portail unique de recrutement où toutes les informations nécessaires seront disponibles. Ce portail s'ouvrira bientôt aux officiers et aux sous-officiers des directions et services du ministère des Armées. (...)

Nous ne rencontrons pas de difficultés majeures de recrutement ; nous sommes même presque victimes de notre succès, car nous avons davantage de candidats que de postes. C'est, du reste, un défi que nous devons relever, car il faut éviter de créer des frustrations. En tout état de cause, j'ai le sentiment que l'information passe de mieux en mieux.

■ **Le député André Chassaigne** • (...) *En 2016, nous avons assisté, d'une part, à la transformation de la délégation aux réserves en véritable commandement des réserves et, d'autre part, à l'intégration de la gendarmerie dans la Garde nationale. Je souhaiterais donc connaître la nature de vos relations avec la gendarmerie et les modalités de commandement. (...)*

■ **Le GDI de Raucourt** • Nous entretenons des relations très étroites avec la gendarmerie ; mon adjoint est lui-même colonel de gendarmerie. Le secrétariat général de la Garde nationale est composé de membres de toutes les armées, de personnels de la gendarmerie et de policiers.

Les gendarmes s'inscrivent dans la même dynamique que nous, sachant que leurs réservistes restent intégrés à l'active, comme c'est le cas pour les armées. Il est vrai qu'ils ont créé récemment un commandement des réserves dans le but de renforcer la gouvernance du volet gendarmerie de la Garde nationale.

■ **Le député Fabien Lainé** • (...) *Quand créera-t-on, pour améliorer encore le dispositif, un logiciel de mise en relation des disponibilités des personnels avec les besoins opérationnels, analogue à celui qui existe pour la gendarmerie ?⁽¹⁾*

■ **Le GDI de Raucourt** • (...) En plus de mes fonctions de secrétaire général de la Garde nationale, j'ai été nommé, par la ministre des Armées, directeur du projet « Réserves » du ministère et je dois, à ce titre, dynamiser, simplifier et alléger les procédures administratives et de gestion des réservistes.

La Garde nationale en chiffres

La Garde nationale comprend aujourd'hui :

■ 70 000 réservistes dont 7 300 sont employés chaque jour par les armées, la gendarmerie et la police.

■ Objectif : constituer un vivier de 85 000 réservistes, dont 9 250 employés chaque jour, dont 4 000 relevant des armées.

■ 70% des effectifs sont constitués par les réservistes ab initio (sans passé militaire d'active).

■ 40 ans : moyenne d'âge des réservistes, qui diminue mécaniquement du fait du recrutement, notamment dans l'armée de terre, de nombreux jeunes engagés pour servir dans les unités opérationnelles.

■ 37% des réservistes ont moins de 30 ans.

■ 60% des réservistes sont des actifs, répartis à parts égales entre le public et le privé ;

■ 20% sont des étudiants,

■ 5% des retraités (souvent anciens militaires d'active ou du service national) et 5% des chômeurs.

■ 1/3 des missions de la réserve est consacré à l'engagement opérationnel, 1/3 à l'instruction, la formation et l'entraînement, 1/3 en renfort d'état-major.

■ Le taux de féminisation est de 21%, soit 5 points de plus que le taux de féminisation de l'active.



De gauche à droite : le général de brigade Yann Poincignon, délégué aux réserves de l'armée de terre, le général de division Gaëtan Poncelin de Raucourt, secrétaire général de la Garde nationale, le général de brigade Anne Fougerat, déléguée aux réserves de la gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR, à l'occasion de la séance des vœux de l'UNOR à l'École militaire, le 17 janvier 2018.

© UNOR/
Denys Chappey

Dans ce cadre, nous sommes en train de développer « en méthode agile » un système d'information que nous avons intitulé « SI Réserves 2019 ». Nous procédons par blocs successifs.

Le premier de ces blocs, intitulé « Je m'engage », correspond au portail unique que j'ai évoqué tout à l'heure et qui permet de faire se rencontrer l'offre de recrutement et la demande de manière dématérialisée ; sa mise en œuvre devrait être achevée à la fin de cette année [NDLR : fin 2017].

Au cours du premier semestre de 2018, nous allons déployer le bloc « Mes activités », qui s'inspire du modèle de Minot@ur^[1] et concerne la gestion du temps d'activité. Directement accessible sur Internet, il permettra au réserviste ainsi qu'à son employeur militaire d'organiser les activités.

Le troisième bloc, permettra une administration digitalisée. Les exigences de sécurité des systèmes d'information nous imposent cependant des délais plus longs que nous ne le souhaiterions pour mettre en place ces différents blocs.

■ **Le député Christophe Blanchet** • *S'il ressort de vos propos qu'il est valorisant pour une entreprise d'employer des réservistes, vous aviez pourtant indiqué, lors de votre audition du 13 octobre par la mission d'information sur le service national universel, que 70% des réservistes ne déclarent pas leur engagement à leur employeur, ce qui me choque. Si vous nous confirmez ce chiffre, savez-vous ce qui l'explique, et quelles seraient les solutions pour remédier à cette situation – car si un réserviste ne déclare pas son engagement à son employeur, celui-ci n'en profite pas ?*

■ **Le GDI de Raucourt** • Ce chiffre de 70% correspondait plus à un ordre de grandeur, car en réalité il est très difficile de déterminer précisément la proportion de réservistes « clandestins ».

En tout état de cause, nous savons que ce chiffre est élevé. Pour remédier à cette situation, il est clair qu'une solution

Non au statut de militaire à temps partagé

Le député Thomas Gassilloud a interrogé le GDI de Raucourt sur l'opportunité de créer un statut de militaire à temps partagé : « *vous avez évoqué l'éventualité de faire passer le seuil plafond de la durée annuelle d'activité à accomplir au titre de la réserve opérationnelle de 30 à 60 jours, je me demande si, dans le cadre d'une vision prospective, il ne faudrait pas cibler un peu plus le recrutement et augmenter sensiblement le nombre de jours de disponibilité demandés à chaque réserviste, afin d'aboutir à un véritable statut de militaire à temps partagé. Qu'en pensez-vous ?* »

■ **Le GDI de Raucourt** • (...) Il est certain que la réserve a retrouvé un sens et un élan depuis le 7 janvier 2015 : cette date a constitué un tournant à partir de laquelle la réserve a progressivement changé de nature. Il s'agit d'une véritable mutation se traduisant notamment par un rajeunissement des effectifs et une proportion plus importante de recrues *ab initio* (...).

De ce point de vue, la création de la Garde nationale marque la transition entre les réserves d'hier et les réserves de demain, plus nombreuses, plus employées, mieux équipées, plus jeunes, plus attractives, plus modernes.

Enfin, pour ce qui est du taux d'emploi, je pense que notre objectif de 36,5 jours d'activité par réserviste et par an constitue déjà un beau challenge, et qu'il sera difficile de demander davantage. Individuellement, certains peuvent donner beaucoup plus – j'en connais qui font 210 jours –, mais c'est parce que leur situation le leur permet, qu'ils soient retraités, sans emploi, ou qu'ils aient trouvé un mode de fonctionnement leur permettant de subvenir à leurs besoins dans ces conditions. (...)

Un réserviste ayant une très grande disponibilité et dont la spécialité répond à un vrai besoin de la réserve peut d'ores et déjà être employé sur une longue durée, y compris en opération extérieure, soit dans le cadre de sa spécialité, soit dans le cadre d'une mission particulière. L'un des intérêts de la réserve est justement d'être en mesure de faire preuve d'une très grande souplesse.

[1] Minot@ur: Moyen d'INformation Opérationnelle et de Traitement AUtomatisé de la Réserve : <http://minotaur.fr>

réside dans la signature de conventions de partenariat. En effet, lorsqu'il conclut une convention, l'employeur peut ensuite communiquer avec ses collaborateurs afin de leur faire savoir que leur hiérarchie est favorable à ce qu'ils s'engagent comme réservistes, et même qu'elle attache de l'importance à un tel engagement, qui s'effectuera dans un cadre contractuel bien défini. (...)

le terrain, ce qui est extrêmement important en termes d'efficacité (...).

Sans la réserve, l'active ne serait pas en mesure de remplir ses contrats opérationnels et, inversement, sans l'active la réserve perdrait une grande part de son efficacité. Cette intégration forte est essentielle pour le bon fonctionnement de l'ensemble.

« *Sans la réserve, l'active ne serait pas en mesure de remplir ses contrats opérationnels et, inversement, sans l'active la réserve perdrait une grande part de son efficacité.* »

■ **Le député Jean-Marie Fiévet** • *Si nous comprenons parfaitement les raisons politiques et historiques ayant conduit à ce que la Garde nationale soit aujourd'hui placée sous l'autorité conjointe des ministères des Armées et de l'Intérieur, nous pouvons nous demander s'il ne serait pas préférable qu'elle soit rattachée à une unique administration centrale – à l'instar de la task force installée par le président de la République à l'Élysée. Qu'en pensez-vous ?*

■ **Le GDI de Raucourt** • J'estime que la structure transverse actuelle répond idéalement à nos besoins dans le sens où elle permet de dynamiser des objectifs communs – tel le besoin de renforcer la notoriété de la Garde nationale ou de mettre en place des mesures d'attractivité – en nous donnant les moyens de le faire, mais aussi de conclure des partenariats.

Surtout, j'estime qu'une telle disposition est essentielle en ce qu'elle laisse les réservistes de la Garde nationale aux mains de ceux qui les emploient directement sur

■ **Le député Didier Le Gac** • *Je crois savoir que, lorsqu'un militaire du rang arrive au terme de son contrat, on lui propose d'intégrer la Garde nationale. Pouvez-vous me confirmer ce point, et m'indiquer quel est le taux de réponse dans chaque armée ?*

■ **Le GDI de Raucourt** • (...) Je ne suis pas en mesure de vous donner les chiffres pour chaque armée, mais puisque les réservistes *ab initio* représentent aujourd'hui près de 70% des effectifs, on peut en déduire que les 30% restants sont constitués d'anciens militaires.

Il est important de pouvoir faire appel à ces anciens, d'une part parce que leur expérience est nécessaire pour effectuer certaines tâches très techniques, d'autre part pour maintenir le lien entre l'active et la réserve.

Nous encourageons donc les anciens à s'engager dans la réserve, et nous allons même en rechercher qui sont partis depuis un certain temps, notamment des cadres, dont nous avons besoin pour consolider la Garde nationale. ■



Un budget consolidé

Le député M'jid El Guerrab a rappelé que le budget consacré à la réserve « a bénéficié d'une hausse de 52% en deux ans ». Il a demandé au GDI de Raucourt « *quelles sont les grandes orientations qui se dessinent pour l'avenir au vu des premiers travaux de la future loi de programmation militaire ?* »

■ **Le GDI de Raucourt** • (...) Les budgets 2016 et 2017 nous ont effectivement permis d'assurer la montée en puissance des réserves des armées et de la gendarmerie.

Pour ce qui est des années à venir, les armées ont obtenu que soit demandé dans le cadre de la LPM le budget nécessaire pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Le budget des armées au profit de la Garde nationale est non seulement en nette hausse, mais devrait également être sanctuarisé : nous devrions disposer de 153 M€ pour 2018 en masse salariale, qui devraient être reconduits chaque année pendant cinq ans – ce qui nous permettrait d'éviter de jouer le rôle de variable d'ajustement, comme cela a pu être le cas au cours des années précédentes.



Le GDI Poncelet de Raucourt a été nommé secrétaire général de la Garde nationale en octobre 2016.

© UNOR/Denis Chappey

Ma JDC à l'École militaire

À travers le témoignage de Paul, lycéen parisien qui a effectué sa JDC fin janvier, découvrez la Journée défense et citoyenneté comme si vous y étiez.

La troisième et dernière étape du « parcours de citoyenneté », après l'enseignement de défense et le recensement, est la Journée défense et citoyenneté (JDC). Cela concerne environ 800 000 jeunes de 17 à 25 ans chaque année : 42 d'entre eux étaient à l'École militaire^[1] le 31 janvier dernier parmi lesquels Paul, 17 ans, élève en terminale « S » dans un lycée parisien.

JOURNÉE ANIMÉE PAR UN RÉSERVISTE

Nous étions convoqués à 8h45 ; j'ai eu la surprise de retrouver un camarade de ma classe. Les militaires ont vérifié notre identité puis nous avons été conduits à la Rotonde Gabriel pour y prendre un petit-déjeuner. Ce fut l'occasion de faire connaissance avec les autres jeunes et le personnel d'encadrement. J'ai pu sympathiser avec un jeune qui est souffleur de verre et un autre qui est en première année de prépa dans une école d'ingénieur. Nous avons ensuite été conduits dans un pavillon en cours Morland. Dans cette petite salle, chaque table portait un numéro correspondant à celui qui nous avait été attribué. L'animateur s'est ensuite présenté.



Quarante-deux jeunes dont Paul P. étaient convoqués à l'École militaire le 31 janvier dernier pour effectuer leur JDC.

C'est un ancien parachutiste, maintenant réserviste. Il nous a raconté son parcours dans l'armée ainsi que sa vie de famille. Puis ce fut à notre tour : notre âge, nos loisirs, notre filière et ce que nous voulons faire plus tard.

DÉFENDRE LES VALEURS DE LA FRANCE

L'animateur nous a expliqué que les différentes phases de la journée étaient basées sur l'interaction.

Le premier module était consacré aux droits du citoyen français, aux valeurs de la France et pourquoi il faut les défendre. Après de longues discussions et de nombreux rappels sur ce que nous avons déjà appris en éducation morale et civique au collège et au lycée, ce fut l'heure du déjeuner.

Au retour en salle, nous avons eu des informations sur les carrières militaires, la réserve et la Garde nationale notamment. J'ai ainsi eu l'occasion de parler des animaux dans les armées^[2] avec l'animateur car j'envisage de devenir vétérinaire et, pourquoi pas,

d'intégrer la réserve militaire opérationnelle en tant que vétérinaire.

COMPRÉHENSION DU FRANÇAIS

Puis vint le moment tant attendu par tous du test de français qui se décompose en quatre étapes et auquel nous répondons à l'aide d'un boîtier électronique : j'ai notamment bien aimé l'épreuve de rapidité qui consiste à savoir si deux mots se prononcent de la même manière.

Si nous le souhaitions, nous pouvions demander nos résultats en fin de journée. Il y avait deux notes sur 20 et une note sur 5 secondes. J'ai obtenu 17/20, 19/20 et 0,80 secondes de temps de réaction ; le record d'après l'animateur.

On nous a aussi parlé des risques et menaces qui pèsent sur la France. Une autre personne est venue nous présenter les institutions nous permettant de nous en sortir en cas d'échec scolaire. Enfin, il nous a fait un rappel sur la sécurité routière.

PRÉSENTER LES CONCOURS

La journée s'est terminée à 17h30 par la remise du certificat de participation à la JDC qui me permettra de pouvoir passer les concours et les examens. J'ai quitté l'École militaire un peu déçu de ne pas avoir pu visiter l'Hôtel des Invalides à cause des mesures de sécurité renforcées, et de repartir sans mon brevet de secourisme car nous n'avons pas eu droit à ce module. Cela étant, cette journée fut plutôt enrichissante. ■



[1] L'École militaire est avec le Fort Neuf à Vincennes l'un des deux centres JDC de Paris.

[2] Chien, cheval, rapace, pigeon et lama.

Du SNU... à un « parcours citoyen » ?

Lancée en mars 2017 par le candidat Macron, l'idée d'un service national universel a fait son chemin. Un an après, alors qu'une version plus élaborée du projet est attendue, il semble que le vernis militaire initialement voulu, laisse sa place à un engagement civique.

Depuis un an, on observe un glissement des intentions concernant le service national universel (SNU).

En mars 2017, le candidat Macron promettait un service national « *de durée courte, obligatoire et universel* » où les jeunes devront « *faire l'expérience de la vie militaire et être des acteurs à part entière de l'esprit de défense* ».

En janvier 2018, ce « *projet fédérateur (...) permettra à une génération entière, venue de tous les horizons, de se connaître et de se comprendre.* » indiquait la ministre des Armées, sans que cela n'ait « *un caractère obligatoire* » annonçait en février. Elle fut immédiatement contredite par le porte-parole du Gouvernement.

UN RÉSULTAT FIN AVRIL ?

À la fin du mois d'avril, le groupe de travail, présidé par le général de division Daniel Ménaouine, chargé par le président de la République d'entamer « *des travaux de préfiguration* » devrait rendre ses conclusions.



Le président de la république lors des vœux aux Armées à Toulon, le 19 janvier 2018.

Ces travaux présenteront-ils une version plus aboutie (définitive ?) du « projet SNU » jusqu'ici malmené après des intentions et des déclarations parfois contradictoires et pour le moins cacophoniques ?... dont voici l'essentiel à retenir.

■ **Emmanuel Macron** - candidat à la présidence de la République - 18 mars 2017^[1]

« *La situation stratégique (...), les menaces qui pèsent sur notre pays nous commandent aussi de renforcer le lien armées-nation, en permettant à l'ensemble*

« *Au travers d'une expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences, chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine, durant un mois.* »

[Emmanuel Macron]

^[1] Discours sur la politique de défense prononcé à l'Hôtel des Arts et Métiers, 18 mars 2017.

de notre jeunesse de faire l'expérience de la vie militaire et d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense.

Je souhaite donc, pour ce faire, que chaque jeune Français ait l'occasion d'une expérience, même brève, de la vie militaire. Un service national de durée courte, obligatoire et universel, sera donc instauré. (...)

Ce service national universel, encadré par les armées et la Gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge - soit environ 600 000 jeunes par an.

Au travers d'une expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences, chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine, durant un mois. Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les 3 ans suivant le 18^e anniversaire de chacun.

À l'issue de cette période, l'accès des jeunes aux métiers de la Défense en tant que militaire d'active ou dans la Garde nationale sera facilité. Ce service militaire universel permettra aussi de disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable, complémentaire de la Garde nationale.

Le service militaire universel permettra également de détecter les difficultés, notamment l'illettrisme, et proposera une remise à niveau scolaire des appelés lorsque cela sera nécessaire. Il aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie profession-



La ministre des Armées, Florence Parly, lors des vœux aux Armées, le 22 janvier 2018. À sa gauche, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

œuvre du service national universel étant indépendante du renforcement planifié de notre outil de défense. »

■ Emmanuel Macron - président de la République - 13 juillet 2017^[2]

« Mettre en place un service national universel est également une voie qui permet de sortir de l'individualisme au profit d'un engagement collectif. C'est là aussi le fondement d'une société stable et équilibrée. C'est un engagement que j'ai pris devant les Français.

■ GDI Gaëtan Poncelin de Raucourt - secrétaire Général de la Garde nationale - 6 décembre 2017^[3]

« Comme la Garde nationale, [le SNU] devrait être destiné à concourir, toute chose étant égale par ailleurs, au renforcement de la cohésion et de la résilience nationales. Il me semble, et c'est un point important, que les jeunes de moins de vingt ans qui s'engagent dans la Garde nationale devront être libérés de leurs obligations liées au service national universel. Pour le reste, nous attendons les résultats de la réflexion en cours. »

« Doit-on faire manier des armes à tous les jeunes de France ? Franchement, je pense qu'il est préférable quand même de leur apprendre les gestes qui sauvent à tous. »

[Geneviève Darrieussecq]

nelle comme dans leur vie de citoyens.(...) Ce projet a bien sûr un coût significatif et je l'assumerai. (...) Avec des coûts d'infrastructure estimés entre 15 et 20 Md€, il est estimé à un ordre de grandeur de 2 à 3 Md€ par an en régime de croisière. Son financement comme les effectifs d'encadrement nécessaires s'inscriront au-delà de l'enveloppe de 2 % du PIB de la programmation militaire, la mise en

Aussi, je désignerai prochainement une commission chargée de me faire des propositions avec cet objectif : non pas remplacer des dispositifs qui, aujourd'hui, fonctionnent et, qu'il s'agisse de l'organisation militaire ou de l'organisation civile, permettent à des jeunes de trouver leur place dans la société, mais bien redonner un sens à ce service national universel dans un cadre que nous aurons à définir. »

■ Emmanuel Macron - président de la République - 19 janvier 2018^[4]

« Je veux ici rassurer chacun : [le service national universel] sera mené à son terme, il entrera à bon port ; il sera conduit par l'ensemble des ministères concernés, et pas simplement celui des armées ; il aura un financement ad hoc qui ne viendra en rien impacter la loi de programmation militaire. »

^[2] Discours à l'hôtel de Brienne, 13 juillet 2017.

^[3] Audition par la Commission de la défense nationale et des forces armées, 6 décembre 2017.

^[4] Vœux aux armées, 19 janvier 2018.



Florence Parly, invitée sur France Inter, le 9 février 2018, dans l'émission Le Grand entretien.

À titre d'illustration et parmi les idées évoquées, cela pourrait se traduire par des droits à formation acquis sur le Compte personnel d'activité (CPA) et mobilisable aussi sur le Compte d'engagement citoyen (CEC), ou encore des cotisations retraite, mais aussi par une valorisation dans le cadre des formations professionnelles. »

■ **Florence Parly** - ministre des Armées - 9 février 2018^[8]

« C'est une façon de recréer du lien entre les armées, la nation ; recréer aussi une envie chez nos jeunes (...) de contribuer à la vie civique (...). Je ne crois pas que le projet consiste à rétablir la conscription ni

« Ce sera un service qui probablement n'aura pas un caractère obligatoire. »

[Florence Parly]

■ **Florence Parly** - ministre des Armées - 22 janvier 2018^[5]

« Avec l'élaboration du service national, nous mènerons également cette année un projet fédérateur, qui marquera notre jeunesse et permettra à une génération entière, venue de tous les horizons, de se connaître et de se comprendre. »

■ **Geneviève Darrieussecq** - secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées - 22 janvier 2018^[6]

« Le service militaire, c'est quoi ? C'est garder des jeunes plusieurs mois dans une caserne, les initier au maniement des armes, aux exercices purement militaires, ce n'est pas envisageable à l'heure actuelle pour des questions capacitaires également. (...) Et doit-on faire manier des armes à tous les jeunes de France ?

Franchement, je pense qu'il est préférable quand même de leur apprendre les gestes qui sauvent à tous, de leur apprendre les situations adéquates en cas de grande crise, en cas d'attentats, en cas d'accidents climatiques graves. Ça, c'est important ! Savoir ce qu'il faut faire pour protéger son voisin, moi, je crois que ça, c'est essentiel. Donc, voilà, c'est l'évolution que devra

avoir ce service national mais ça n'exclut pas la participation des militaires, bien entendu. L'esprit de défense, il n'y a que les militaires qui peuvent l'apprendre. »

■ **Avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)** - placé auprès du Premier ministre - 30 janvier 2018^[7]

« Les différentes prises de parole et communications autour du service national universel (SNU) font ressortir trois principaux objectifs [développer l'esprit de défense ; instaurer la mixité sociale ; développer l'engagement et la citoyenneté]. Le COJ recommande d'ajouter un quatrième objectif relatif à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle. (...)

La valeur ajoutée [que le SNU] apportera aux jeunes doit apparaître de manière claire. Il doit être créateur de droits et les compétences acquises dans ce cadre doivent être reconnues et valorisées dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La question des formes que peuvent prendre cette reconnaissance et cette valorisation mérite d'être approfondie.

à rétablir un service militaire dans lequel on apprendrait aux 800 000 jeunes d'une génération à manier les armes. C'est un projet dont les contours pour l'instant ne sont pas encore déterminés (...)

Ce sera un service qui probablement n'aura pas un caractère obligatoire au sens où les gendarmes viendraient rechercher les réfractaires. Ce sera un service qu'on cherchera à rendre attractif pour les jeunes afin qu'ils soient incités à le réaliser à la fois pour eux-mêmes, pour ce qu'ils y apprendront, et aussi pour ce qu'ils pourront donner aux autres. »

Les propos de la ministre ont été rapidement corrigés par son entourage : « En indiquant "pas obligatoire", la ministre a voulu dire "pas punitif" : elle n'a pas remis en cause sa vocation universelle, c'est-à-dire ayant vocation à concerner tous les jeunes »,

■ **Benjamin Griveaux** - porte-parole du Gouvernement - 13 février 2018^[9]

« On est en train de regarder les modalités techniques, il y a un rapport qui sera remis fin avril. (...) C'est la totalité d'une classe d'âge, c'est universel, donc les garçons et les filles, et c'est obligatoire. »

[5] Vœux aux armées, 22 janvier 2018.

[6] Interview sur France Bleu Champagne-Ardenne, 22 janvier 2018.

[7] Avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) relatif au service national universel (SNU) - placé auprès du Premier ministre - 30 janvier 2018.

[8] Interview sur France Inter, 9 février 2018.

[9] Interview sur Radio classique et Paris Première, 13 février 2018.

■ **Emanuel Macron** - président de la République - 13 janvier 2018^[10]

« Ce service n'est pas un service militaire, même si j'ai souhaité qu'on puisse y prévoir l'ouverture à la chose militaire, c'est pour cela qu'il est national, et il est universel parce que je souhaite qu'il puisse être obligatoire. Sa forme pourra aussi être civique. L'idée n'est pas que ça dure un an, je pense qu'aujourd'hui, c'est autour du trimestre que les gens sont en train de réfléchir (...). La partie obligatoire elle-même n'est pas encore finalisée, mais je pense que ce sera entre trois et six mois. »

rité parentale et pour la plupart scolarisés ;
- donner confiance aux jeunes quant à leur capacité à être utiles à la société (...);
- permettre de conforter la cohésion nationale et servir les jeunes ;
- s'effectuer autant que faire se peut en externat, d'une part en raison des coûts liés à une solution en internat, d'autre part car l'expérience de la mixité sociale n'apparaît pas, comme par magie et de manière artificielle, pendant une durée si courte, et peut être vécue en externat ;
- reposer sur les dispositifs existants qui fonctionnent ;

pompiers, l'ensemble des administrations, le monde associatif et, plus généralement, les citoyens engagés au sein de la réserve civique. »

■ **Jean-Jacques Bridey** - député, président de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale - 3 mars 2018^[12]

« Je plaide pour un parcours citoyen en plusieurs étapes, qui serait fortement incitatif. (...) Les jeunes qui feraient leur service national pourraient avoir ensuite

« **Le nouveau service national universel doit prendre la forme d'un parcours.** »

[Marianne Dubois et Émilie Guerel]

■ **Marianne Dubois et Émilie Guerel** - députées, rapporteuses sur le SNU - 14 février 2018^[11]

« Nul n'envisageant sérieusement le rétablissement de la conscription, il existe, au regard des débats actuels, quatre grands scénarios, dont certains peuvent revêtir plusieurs formes :

- un simple allongement de la journée défense et citoyenneté ;
- un service national universel obligatoire d'un mois en plusieurs temps ;
- un service national universel obligatoire d'une durée continue déterminée, de quinze jours à plusieurs mois ;
- une refonte du parcours citoyen.

Ce dernier scénario emporte les faveurs de vos rapporteuses. (...) Le nouveau service national universel doit :

- prendre la forme d'un parcours, afin de s'ancrer dans le temps et les esprits, plutôt que de compter – qui pourrait le croire ? – sur un moment unique pour distiller un message qu'aujourd'hui nous sommes incapables de transmettre durant des années ;
- conjuguer une phase obligatoire et uniforme et une phase protéiforme reposant sur le volontariat ;
- commencer dès le début de l'adolescence, à l'âge où les jeunes sont encore sous l'auto-

- associer de multiples acteurs, au premier rang desquels l'éducation nationale, mais aussi les armées, la gendarmerie et les

un accès facilité au permis de conduire et aux concours de la fonction publique. » ■



De gauche à droite : Jean-Jacques Bridey, président de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, Émilie Guerel et Marianne Dubois, rapporteuses pour la Commission de la défense nationale et des forces armées sur le service national universel.

[10] Déclaration aux journalistes de l'Association de la presse présidentielle, 13 février 2018.

[11] Rapport d'information de la Commission de la défense nationale et des forces armées sur le service national universel, présenté par les députées Marianne Dubois et Émilie Guerel, 14 février 2018.

[12] In Valeurs actuelles, 3 mars 2018.

SNU : l'une des missions principales des réservistes

Initié par le groupe UNOR « Jeunes », un questionnaire a été transmis aux membres de l'UNOR afin de connaître leur opinion sur le futur service national universel. Voici la synthèse des réponses.

Considérez-vous que la Réserve opérationnelle ait un rôle dans le dispositif du SNU ? Si oui, lequel ?

La réserve opérationnelle doit jouer un rôle central d'encadrement dans le dispositif du service national universel, en soutien aux militaires d'active qui sont déjà en sous-effectifs et impliqués dans d'autres missions. L'implication des réservistes peut être motivée par l'obligation ou le volontariat.

Le service national devrait-il avoir un rôle économique ? (participation des « appelés » à des activités non-militaires, de type « service civique », ou stage)

Les avis sont assez mitigés sur le potentiel rôle économique accordé au service national universel. La vocation militaire de ce dernier devant primer sur les autres orientations. En fonction de la durée, un rôle économique peut être envisageable dans le cadre d'un service civique.

Un rôle de formation ?

Le service national universel peut être doté d'un rôle de formation, à l'instar de la JDC. La formation doit servir un éventuel début de carrière militaire ou de carrière dans la sécurité civile et/ou être au service des collectivités territoriales et/ou d'associations venant en aide aux victimes de sinistres tel qu'ils soient



© UNOR Jeunes

La devise de l'UNOR « Jeunes » :
« Servir sans réserve » !

(pauvreté, catastrophe naturelle, premier secours...).

La vocation formatrice du SNU peut être admise uniquement si la durée du service le permet : il est difficilement envisageable de déléguer une mission de l'Éducation nationale étalée sur une dizaine d'années aux armées en seulement quelques mois.

Un rôle social ?

Le rôle social du SNU doit permettre de faire naître un sentiment de cohésion nationale et un élan patriotique au sein d'une même génération d'individus. Tous les publics d'une même classe d'âge doivent être concernés afin d'une part, de ne pas créer de discrimination et d'autre part, de faire vivre la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » durant le service.

Les effets escomptés dépendront de la durée accordée au service.

Quel degré de militarisation ?

La militarisation du service ne fait pas l'unanimité au sein des sondés. Certains sont en faveur d'un degré de militarisation semblable à celui de l'ancien service national, avec manipulation des armes et exercices de tir dans un contexte de défense. La militarisation ne doit pas être une fin en soi.

Sinon, les exercices armés ne sont pas prônés (hors cas de parcours spécifique en vue d'une formation à la carrière militaire) ; la rigueur et la discipline sont privilégiées.

Quel degré de co-encadrement avec des encadrants de la société civile ?

Le recours à des encadrants de la société civile est envisageable en partenariat avec les encadrants des armées afin d'apporter un accompagnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© République française

technique en fonction des domaines de compétences et des savoir-faire de chacun.

Quels objectifs quantitatifs ou qualitatifs devraient être mesurés lors du SNU ? (condition physique, acquis scolaires, par exemple)

La condition physique doit impérativement être évaluée au même titre que les acquis scolaires, comme c'est actuellement le cas avec la JDC afin de détecter les éventuelles carences en matière scolaire relatives à la maîtrise de la langue française. Aussi, une évaluation générale des individus a été évoquée afin de détecter les carences, qu'elles soient sociales, disciplinaires, psychosociales et même affectives. La pertinence de ces objectifs tient à une durée suffisamment raisonnable du service pour assurer des solutions en guise réponse.

Quel public le SNU devrait-il viser ?

Pour être universel, le SNU doit s'adresser à tous les jeunes Français (hommes et femmes) d'une même tranche d'âge. La tranche d'âge privilégiée est celle des 17-25 ans.

Pensez-vous que le SNU puisse se dérouler sur une autre année que celle des 18 ans ?

Le SNU doit faire preuve de souplesse en laissant la possibilité aux jeunes d'effectuer leur service quand bon leur semble, entre leurs 17 ans (année de sortie de la formation initiale) et leurs 25 ans (avant la vie profession-



© DR

nelle ou le doctorat pour les personnes suivant des études longues).

En effet, il n'est pas question de pénaliser le parcours scolaire, universitaire ou familial des jeunes Français.

Quelle période vous paraît la plus opportune ?

Toujours dans cet esprit de souplesse, le SNU doit être organisé durant les vacances scolaires estivales afin de limiter au maximum toute entrave au parcours des individus.

Qu'est-ce qui faciliterait la participation des réservistes dans le SNU ? (doubler le nombre de jours que l'employeur « doit » à ses réservistes, par exemple)

Doubler le nombre de jour que l'employeur doit à ses réservistes est une solution ; il faudrait faire prendre connaissance aux employeurs – par le biais de la législation – des modalités d'organisation du SNU afin que les réservistes puissent être libérés de leur employeur.

Que pensez-vous pouvoir apporter ?

Du fait de la double étiquette, les

réservistes peuvent transmettre leurs compétences et leur expérience militaires et civiles auprès du public concerné par le SNU.

En fonction des « compétences civiles », l'apport est susceptible de varier : un enseignant-chercheur apportera un savoir universitaire et une certaine pédagogie par exemple.

Seriez-vous prêt à ce que le SNU ait une place importante dans votre engagement réserve ?

Majoritairement, oui. Cela doit être l'une des principales missions des réservistes, voire la mission principale des réservistes sans emploi.

Du temps en plus de votre actuel engagement, ou partie sur votre engagement ?

Les deux sont envisageables. Les réservistes en faveur du SNU montrent un fort intérêt pour participer à l'encadrement des activités du service. ■



© DR

Synthèse de l'enquête auprès des membres de l'UNOR

Le nouveau service national, pour être universel, doit concerner tous les individus français d'une même tranche d'âge (17-25 ans) et doit être modulable quant à la période afin de ne pas pénaliser les parcours de chacun.

Pour être réalisable, l'encadrement ne pourra se passer du concours des réservistes, en soutien aux militaires d'active. La militarisation ne doit pas être totale et des interactions avec des membres de la société civile sont également souhaitables. Les modalités évaluatrices de la JDC sont à conserver sans pour autant renforcer le caractère formateur du service. Il ne s'agit pas de former les individus à un métier spécifique – hormis s'il y a un parcours spécifique aux métiers militaires – mais de détecter les diverses lacunes du public concerné.

Il s'agit de rassembler les individus d'une même tranche d'âge vers des actions patriotiques afin de faire émerger un sentiment d'appartenance à une même communauté nationale en détachant les individus de leurs repères civils le temps du service.



[Spécialité]

Propos recueillis par le sous-lieutenant (R) Angéline G.

Gendarmerie de l'air : transformations, adaptations et évolutions

L'ANORGEND vous propose un dossier sur la gendarmerie de l'air, formation spécialisée placée pour emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air.

Les associations nationales de réservistes doivent œuvrer au renforcement du lien entre la nation et ses forces armées et au rayonnement de ces dernières.

La Fédération nationale de réservistes opérationnels et citoyens de la gendarmerie nationale (ANORGEND) a décidé d'apporter sa contribution en proposant à *Armée & Défense*, la revue de l'UNOR, un dossier sur certaines formations et unités de la gendarmerie et l'emploi des réservistes au sein de celles-ci.

Ainsi, les 860 militaires d'active et de réserve de la gendarmerie de l'air exercent leurs missions de police

administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'air en France et dans le monde.

Je tiens à remercier le colonel Guichard, commandant la gendarmerie de l'air, le chef d'escadron Lionel Hechard, adjoint division des opérations de la gendarmerie de l'air et officier communication, et tout particulièrement le sous-lieutenant (R) Angéline G., réserviste opérationnel affecté à la gendarmerie de l'air, qui a réalisé ce dossier.

Capitaine (R) Renaud Ramillon-Deffarges - Président de l'ANORGEND



Écusson de la gendarmerie de l'air.

Pour répondre aux différents défis, le colonel Philippe Guichard, commandant la gendarmerie de l'air (GAIR), mise sur la réflexion, la formation et l'entraînement de ses 875 personnels ainsi que sur le développement du potentiel de sa réserve.

Quelle plus-value apporte la GAIR à l'armée de l'Air ?

La GAIR dispose de toutes les compétences organiques, techniques et juridiques de la gendarmerie, avec une excellente connaissance du milieu aéronautique.

Présente dans le monde entier, elle est le trait d'union entre l'armée de l'air et la gendarmerie nationale. Pour le général d'armée André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA), « la gendarmerie de l'air est une chance pour l'armée de l'air ».



Le colonel Philippe Guichard, commandant la gendarmerie de l'air (GAIR).

Ces propos montrent combien nos capacités en police judiciaire, en renseignement, en contact avec la population notamment, sont précieuses pour l'armée de l'air.

Quels sont les enjeux actuels de cette gendarmerie spécialisée ?

La mission première de la GAIR est de protéger les emprises de l'armée de l'air ainsi que les personnels qui y servent. Pour ce faire, nous avons dû améliorer l'existant ; c'est pourquoi nous sommes actuellement en pleine transformation.

« S'engager en réserve n'est pas un acte anodin »

Propos recueillis par le sous-lieutenant (R) Angéline G.

Avec près de 27 000 volontaires, la réserve de la gendarmerie constitue une force vive qui tient une place importante au sein de l'Institution. La gendarmerie de l'air (GAIR) développe également ce potentiel, comme l'explique le colonel Jean-Michel R., conseiller réserve auprès du commandement de la GAIR à Villacoublay depuis 2016.

Quels sont les intérêts pour un citoyen de s'engager dans la réserve ?

Il y a tout d'abord plusieurs avantages personnels qui démontrent la valeur de l'individu. Devenir réserviste, c'est se mettre au service des citoyens. Et, nous en conviendrons, cet engagement n'est pas anodin.

À mon sens, la gendarmerie est une école de la rigueur. Celle-ci s'avère indispensable pour développer un bon relationnel avec autrui, que ce soit dans une vie professionnelle mais également personnelle. De plus, l'Arme est un gage de sérieux et de confiance. Une expérience professionnelle et militaire au sein de l'Institution est très appréciée auprès d'employeurs.

En outre, devenir réserviste signifie acquérir la qualité d'agent de police judiciaire adjoint (APJA) pour laquelle le volontaire prête serment au tribunal de grande instance (TGI). Par la suite, il sera formé aux métiers de la sécurité et pourra ainsi prétendre à l'obtention de la carte professionnelle d'agent de sécurité (CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité).

Pour certains, c'est également l'opportunité de recevoir une rémunération nette d'impôts et de participer à des missions au plus près de chez eux, ou au contraire aux quatre coins de la France.



Le colonel Jean-Michel R., conseiller réserve auprès du commandement de la GAIR à Villacoublay.

© GAIR/CEN L. Hechard

« Une expérience professionnelle et militaire au sein de l'Institution est très appréciée auprès d'employeurs. »

Pourquoi candidater pour la réserve de la GAIR ?

La GAIR œuvre au profit de l'armée de l'air. Elle permet ainsi à un citoyen passionné d'approcher l'univers aéronautique, d'évoluer au sein de ce milieu privilégié. Elle confère également une large autonomie dans la réalisation des missions et responsabilise ses volontaires.

En effet, ces derniers sont des acteurs de la protection/défense ; ils contribuent à la dissuasion, effectuent des patrouilles de surveillance au sein d'une base aérienne et auprès de la population environnante. Ils recherchent le renseignement, ils participent aux interventions aux côtés de leurs camarades actifs et ils participent à la sécurité des événements des bases aériennes.

Comment recrutez-vous vos réservistes ?

Nos réservistes sont principalement recrutés en interne, c'est-à-dire une fois qu'ils prennent la retraite. Toutefois, nous souhaitons recruter de nouveaux candidats afin d'étendre le rayonnement de cette gendarmerie spécialisée. C'est pourquoi nous intervenons aux termes de la formation FMIR (formation militaire initiale du réserviste qui est une formation de l'armée de l'air), afin d'expliquer aux candidats qu'une bascule en GAIR est envisageable.

Nous leur proposons alors une formation complémentaire afin de les intégrer à la mission gendarmerie. L'autre forme de recrutement que nous visons est celui des militaires en fin de contrats au sein des armées, notamment ceux de l'armée de l'air, familiers du milieu aéronautique. Ces militaires étant déjà formés, ils réalisent uniquement un stage d'acculturation au sein de la GAIR.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez à écrire à l'adresse suivante : sgp.dao.gair+reserves@gendarmerie.defense.gouv.fr

Tous les domaines ont été examinés : le recrutement, la formation, les réservistes, les équipements, la doctrine d'emploi, les modes d'action, le renseignement, l'intervention professionnelle... Pour chacun, nous avons pris une série de mesures d'évolution et d'adaptation afin d'être au rendez-vous des différents enjeux, au premier rang desquels l'efficacité de la lutte antiterroriste.

Pour exemple, l'année 2018 sera celle de l'utilisation des drones par les gendarmes de l'air. Nous sommes résolument tournés vers leur emploi dans le cadre de la protection et de la défense des emprises. Afin d'appréhender au mieux ce virage, nous préparons un plan de formation des « télépilotes » ; nous travaillons sur l'expression du besoin en équipements ainsi que sur l'écriture d'un projet de doctrine d'emploi en lien avec les commandos de l'air et le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes.

Le drone est en effet potentiellement utilisable tant en police judiciaire que

se réalise à différents niveaux, selon les thématiques. Depuis 2017, nous formons nos militaires à l'intervention professionnelle car c'est à mon sens une capacité indispensable que doivent posséder nos gendarmes. Nous les équipons également pour faire face à ces nouveaux enjeux, notamment en augmentant leurs capacités en matière d'armement.

Depuis deux ans, nous avons recruté un « référent sûreté » qui vient de terminer la formation de correspondants. La mise en place de ce réseau de spécialistes en prévention technique de la malveillance (PTM) sur l'ensemble du territoire est stratégique. Ces correspondants, au sein de leurs unités, mais également lorsqu'ils partent en mission à l'étranger, sont sensibilisés à cette thématique. Ils sont ainsi proactifs pour améliorer la protection des emprises de l'armée de l'air. Ils vont pouvoir identifier les points de vulnérabilité, anticiper les actes de malveillance, préconiser des solutions concrètes afin de dissuader, ou du moins minimiser, tout passage à l'acte.

« En 2018, pour la première fois, nous allons organiser notre propre préparation militaire. »

dans le domaine du renseignement, du contrôle des flux, de la gestion des grandes manifestations et de tout événement concernant une base ou un détachement. Il le sera également au sein des enceintes de l'armée de l'air, afin de mieux la protéger.

Comment préparez-vous vos militaires à ces enjeux ?

Soucieux de parfaire l'interopérabilité, tant avec les acteurs de la protection défense au sein de l'armée de l'air qu'avec les forces de sécurité intérieure, nous travaillons, avec détermination, à hausser notre capacité générale de protection et d'intervention, partout où nous sommes présents, en métropole comme outre-mer.

Pour cela, il est indispensable de passer par la case formation. Celle-ci

Y a-t-il un grand chantier en particulier auquel vous vous êtes consacré depuis votre arrivée ?

Sans conteste, il s'agit de la mise en place de points de passage frontaliers sur plusieurs bases aériennes telles qu'Orléans, Istres, Évreux, Villacoublay et Solenzara.

De manière concrète, les gendarmes prennent en compte les avions, militaires et civils, français et étrangers, sortant et entrant de l'espace Schengen, afin d'en contrôler les passagers. Ils ont tous été formés à l'anglais spécifique et à la fraude documentaire. Il aura fallu deux ans de préparation pour que le premier point de passage frontalier soit opérationnel.

L'unité d'Orléans, véritable précurseur, devrait être suivie par cinq autres brigades de gendarmerie de l'air en courant d'année 2017. Toutefois, cette



Réservistes de la gendarmerie de l'air en patrouille.

mission est très chronophage en personnels et nous avons un réel besoin de renforts.

Comment envisagez-vous la réserve au sein de la GAIR ?

Les réservistes ont un véritable rôle à jouer : ils contribuent, aux côtés des actifs, à la production de sécurité pour garantir la protection des personnes et des biens, notamment des emprises de l'armée de l'air. Ils participent à la recherche du renseignement, ils alertent, portent secours et interviennent en cas de besoin. Ils

font partie intégrante d'une unité et permettent d'en accroître le potentiel. Nous n'aurons pas d'effectifs de militaires de carrière supplémentaires ; de ce fait, nous avons un véritable besoin de réservistes pour dégager des marges de manœuvre au sein des unités, pour permettre aux personnels d'active de s'entraîner davantage, pour développer plus encore l'interaction entre les bases et le territoire où elles sont implantées et ainsi obtenir toujours plus de renseignement.

La décision de l'armée de l'air de proposer à leurs réservistes de continuer à servir au sein de l'armée de l'air mais en intégrant la GAIR est une mesure gagnant/gagnant que je souhaite renforcer. De plus, nous voulons élargir notre recrutement et être attractifs auprès des « non-militaires » afin de développer le lien armée-Nation.

Quelle est votre grande nouveauté s'agissant de la réserve ?

J'ai à cœur que nos futurs réservistes se sentent inclus au sein de la grande famille de la gendarmerie de l'air. C'est pourquoi en 2018, pour la pre-

mière fois, nous allons organiser notre propre préparation militaire. Elle sera composée d'un socle de formation initiale ainsi que d'une formation complémentaire aux métiers spécifiques de notre gendarmerie spécialisée.

Cette préparation militaire, pilotée par le groupement Nord, se tiendra au sein d'un centre unique pour plus de cohésion au sein de ce premier stage. Nos futurs réservistes pourront ainsi créer un véritable esprit de promotion. ■

« Les réservistes nous sont précieux »

Propos recueillis par le sous-lieutenant (R) Angéline G.

Au travers de deux témoignages différents, découvrez l'implication des réservistes au sein de la gendarmerie de l'air.



L'adjudant Annie H. est affectée à la Brigade de gendarmerie de l'air (BGAIR) d'Orléans depuis seize ans.

■ L'adjudant Annie H., affectée à la Brigade de gendarmerie de l'air (BGAIR) d'Orléans depuis seize ans, témoigne de l'emploi des réservistes au sein de son unité :

« Je commande actuellement la brigade par intérim, j'ai donc en charge l'élaboration du service. Nos missions sont nombreuses mais communes à toutes les BGAIR : police judiciaire, renseignement, sécurisation des escortes, police militaire, protection/défense de la base, etc.

Le 1^{er} janvier 2017, nous avons vécu une grande nouveauté avec la mise en place des points de passage frontaliers. Cette mission a changé nos rythmes de travail et l'unité a, aujourd'hui plus encore, besoin de réservistes. En effet, nous contrôlons désormais les passagers des avions, militaires et civils, français et étrangers, sortant et entrant de l'espace Schengen. Ces contrôles des personnels partant ou arrivant d'opérations extérieures sont très chronophages car les avions se posent régulièrement à toute heure du jour et de la nuit. Nous avons ainsi de vrais besoins de renforts pour assurer la continuité opérationnelle du service.

Les réservistes nous sont précieux et sont pleinement intégrés à l'unité. Nous avons la chance de compter parmi nous deux anciens de l'arme, une réserviste de la police nationale et un volontaire qui habite Orléans. Concernant ces deux derniers, leur regard sur la gendarmerie de l'air nous est véritablement enrichissant, de même que leur parcours professionnel différent du nôtre. »

■ La gendarme (R) Aurélie B., ancienne gendarme adjoint volontaire, est la première réserviste affectée au Groupement de sûreté et de sécurité de Paris (GSSP) à Balard, dès sa sortie d'école au GSSP qui assure la protection de l'Hexagone Balard. Ce site abrite l'état-major des armées, les états-majors des trois armées, le SGA et la DGA. Près de 9 500 militaires et civils y travaillent, et environ 1 800 visiteurs s'y rendent chaque jour.

Dès son arrivée, le gendarme (R) Aurélie B. intègre la brigade de gendarmerie de l'air 1 (BGA 1) qui a en charge la « périmétrie » du site, c'est-à-dire le cercle extérieur, avec ses points d'accès. Une zone critique en termes de sécurité. Certains accès sont gardés 24h/24 par des gendarmes « binômés » avec des personnels d'une société privée ; d'autres le sont par des militaires des armées. Les postes de filtrage mixtes véhicules/piétons sont soumis à plusieurs vérifications des gendarmes de l'air : lecteur de plaque, scanner du châssis du véhicule, passage des visiteurs et de leurs bagages au rayon X (comme dans les aéroports), badges spécifiques selon un zonage précis, etc. Rien n'est laissé au hasard.

« J'ai occupé ce poste quatre ans avant de réussir le concours de la police nationale, explique Aurélie B. Aujourd'hui, je suis à la police aux frontières à l'aéroport d'Orly. Ponctuellement, je travaille à la BGA 1 en tant que réserviste. » Pour elle, il s'agit aussi d'un choix géographique et stratégique : « Je souhaitais être à Paris afin d'être au plus près des centres de concours. »

Depuis mai 2017, elle retourne sur ses jours de repos auprès de ses camarades de la gendarmerie de l'air pour les renforcer dans leurs missions. « En général, je suis positionnée sur le créneau 13h/20h. J'ai plaisir à y aller car je connais bien le site, les militaires de l'unité, le commandement. Je suis habituée à la mission et sais donc à quoi m'attendre. J'apprécie de renouer contact au cours des patrouilles et des missions de renseignement. »



[Honorariat]

Par le lieutenant-colonel (H) Bernard Brard - Président de l'ANOH

Fusion-absorption entre l'ANOH et l'UNOR

Fondée en 1917, l'Association nationale des officiers honoraires (ANOH) est absorbée par l'UNOR qui assure désormais la garde de son drapeau.

Annonce publiée dans le journal *La Gazette du Palais* du 31 janvier 2018

« Les conseils d'administration de l'ANOH et de l'UNOR ont constaté la convergence des buts associatifs respectifs, notamment par le développement d'une action sociale et de bienfaisance et de l'intérêt supérieur qu'il y avait à les rapprocher en organisant leur fusion. Celle-ci interviendra par la fusion de l'ANOH au sein de l'UNOR, la première se trouvant absorbée. »

Les CA de l'ANOH et de l'UNOR ont décidé que la présente fusion-absorption sera réalisée par la dévolution de la totalité des actifs appartenant à l'ANOH à l'UNOR et par la reprise de son passif éventuel. (...) »

En contrepartie des apports effectués par l'ANOH, l'UNOR s'engage à assurer dans le respect des traditions la garde du drapeau de l'ANOH, ainsi que celle de ses archives.

L'UNOR accorde aux membres de l'ANOH le statut de membre d'Honneur de l'UNOR. (...) »

Fait à Paris, le 10 janvier 2018.

Signé :

pour l'UNOR par le LCL (R) Philippe Ribatto

pour l'ANOH par le LCL (H) Bernard Brard

L'honorariat militaire implique le privilège pour l'intéressé de conserver ses prérogatives d'officier toute sa vie. Jusqu'à maintenant, les officiers honoraires se retrouvaient – pour ceux qui le désiraient – au sein de l'ANOH, l'Association nationale des officiers honoraires. La fondation de cette dernière est antérieure à la plupart des associations d'origine militaire (anciens combattants, réservistes d'armées, d'armes, de services, etc.). Son origine remonte au 6 février 1917 (JO du 08/02/1917) ; elle fut enregistrée à la préfecture de Paris (n° 157389) sous le nom de Société amicale des officiers et assimilés honoraires des armées de terre et de mer. (voir encadré)

AVEC LES AVIATEURS ET LES GENDARMES

Intégrant les aviateurs, la Société amicale des officiers et assimilés honoraires des armées de terre, de mer et de l'air et des services, vit le jour le 29 mars 1925. Il faudra attendre l'assemblée générale



Le dernier président de l'ANOH, le LCL (H) Bernard Brard, ravive la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe de Paris.

extraordinaire du 17 avril 1932, tenue au Cercle militaire, pour que la Société amicale, sur proposition du général

Rivain alors président, prenne le nom qui fut longtemps le sien : Association nationale des officiers honoraires des



Enveloppe à en-tête de la Société amicale des officiers et assimilés honoraires des armées de terre et de mer de 1918.

armées de terre, de mer et de l'air et des services (dépôt préfecture de Police de Paris le 30/03/1939), avant qu'elle ne se nomme à l'issue de l'assemblée générale du 7 février 1996 (JO du 10/04/1996) et jusqu'à aujourd'hui : Association nationale des officiers honoraires des armées de terre, de mer, de l'air, de la gendarmerie et des services.

LES OBJECTIFS DE L'ANO

Les buts de l'association étaient nombreux et restaient dans le cadre de ceux recherchés par la plupart des associations d'origine militaire et patriotique, avec principalement :

- fortifier et entretenir les liens de camaraderie, de solidarité et de Souvenir entre les officiers honoraires de toutes les armées et services.

L'ANO s'est attachée à accueillir les jeunes officiers honoraires – de plus en plus jeunes compte tenu des dispositions des récentes réformes – afin que ces derniers souvent déçus par le fait qu'ils ne font plus partie intégrante des réserves militaires, puissent trouver une structure propre à leur statut.

Par son intermédiaire, ils pouvaient participer à des activités où leur disponibilité et leurs compétences pouvaient être employées.

L'ANO servait dans ce cas d'intermédiaire entre les officiers honoraires et les services susceptibles de les utiliser, comme les services des préfectures et

autres autorités administratives.

- participer à tous travaux et manifestations de rattachement à notre devoir de Mémoire.

- compter auprès des autorités militaires pour faire partie des moyens d'information nécessaires au maintien du lien armée-nation

DE L'AUTOMATISME À LA DEMANDE PERSONNELLE

L'ANO avait étudié la possibilité de mettre en place une structure nationale calquée sur celle projetée par le ministère des Armées.

Il va sans dire que l'ensemble de ces activités et la mise en service de nos projets faisait appel à la volonté des officiers de tous horizons pour structurer et animer l'association dans le seul but de continuer à servir pour l'intérêt de notre Patrie et la gloire de nos armées. La loi de programmation militaire, dite « Réforme Armée 2000 », a amené un certain nombre de dispositions de nature à contrarier le devenir de notre association, sans pour autant apporter de critiques qu'il ne nous appartient pas de formuler, et ce en ce qui concerne notre recrutement.

Jusque-là, l'honorariat était en principe attribué à chaque officier dès lors qu'il était atteint par la limite d'âge de grade et d'emploi. Ce n'était plus désormais le cas ; l'officier devant demander son admission au titre de l'honorariat et répondre à un certain nombre d'obligations : ne plus participer à des activités militaires, ne plus porter l'uniforme (AR du 14/12/2007)

Peu d'officiers ont fait cette démarche pensant qu'ils se trouvaient mis à l'écart.

© DR



Insigne de boutonnière de l'ANO.

En pleine bataille de Verdun

« En décembre 1914, 700 000 hommes étaient déjà hors de combat, et c'était le début d'une longue et douloureuse suite. Parmi ces hommes, beaucoup d'officiers subalternes.

En pleine bataille de Verdun, en 1916, certaines compagnies n'étaient plus commandées que par des sous-officiers qui disparaissaient malheureusement à leur tour. La situation étant devenue préoccupante, il s'avérait nécessaire d'augmenter les effectifs du front en dégageant le personnel de l'arrière.

Dans ce but, l'honorariat fut accordé à partir du 24 juillet 1916 à certains officiers de réserve devenus inaptes par blessures, ou intoxications graves, à la poursuite de la guerre sur le front. Gardant ainsi leur statut d'officier et les prérogatives de leur grade, ils purent assumer à l'arrière, les fonctions peut-être moins glorieuses, mais aussi nobles, des officiers appelés à monter ou à remonter en ligne. »

Ces dispositions ont particulièrement touché notre association entraînant des démissions et des adhésions bien moins nombreuses.

L'ÉROSION NATURELLE DU FAIT DES ÂGES

Les activités de l'ANO ont ainsi été ramenées aux seules réunions de cohésion, aux manifestations patriotiques et au maintien du lien armée-nation.

Nous nous sommes cependant attachés à rester dans l'esprit qui nous animait à l'époque où nous étions réservistes, à savoir des citoyens – doublement citoyens – proposant chaque fois que possible nos services à nos camarades en activité ou en situation de réserve, tout en restant dans la limite de notre statut. À ces difficultés est venue s'ajouter l'érosion naturelle en raison des âges des adhérents. Un rapprochement avec l'UNOR a naturellement fait son chemin jusqu'à ce jour. ■



[Le mot du premier vice-président]

Par le colonel (R) Philippe Montalbot - Premier vice-président et président national des organisations territoriales interarmées

Mes chers camarades,



« Le malheur des Hommes vient de ce qu'ils ne vivent pas dans le monde, mais dans leur monde », enseignait Héraclite.

Le moins que l'on puisse observer est que cela n'a pas changé !

De même, le philosophe adepte du « connais-toi toi-même » perçoit déjà l'action humaine comme triste et lamentable, la dérive de l'humanité dans la violence, qu'elle soit militaire, politique ou financière, « *l'embrasement et la ruine de l'univers, l'instabilité ; tout y flotte comme dans un breuvage en mixture, amalgame de plaisir et de peine, de science et d'ignorance.* »

Deux millénaires et demi d'expérience plus tard, l'évolution démographique n'a fait qu'amplifier le tumulte et fondre les organisations en tribus et en peuplades éparpillées.

Chacun vit de façon autonome – aujourd'hui on dit dans sa bulle – qu'un petit dénominateur commun lie à d'autres bulles, créant ainsi un milieu social, une caste, un réseau, avec ses codes, intégrés dans une société, un État. Une autonomie largement dépendante donc

d'une organisation suprême ; l'espace d'évolution est bien différent selon que l'on ait ou pas la faculté de définir la dite organisation et de choisir son garant. Diverses idéologies dont les doctrines permettront à la postérité d'identifier le XX^e siècle ont démontré que le droit de choisir n'est pas universel et automatique, qu'elles conduisent inévitablement à « *l'embrasement et la ruine.* »

Mais les habitants de notre vaste monde aux histoires si diverses ne sont pas encore prêts à intégrer l'Histoire de la civilisation humaine sur Terre. Malgré l'évolution des moyens de communication et de transport qui ont considérablement rétréci la perception de notre espace, malgré la comptabilité possible des ressources disponibles, les populations ne portent pas d'attention sur le futur de l'Humanité. L'appartenance est « locale » liant une histoire commune à une culture commune s'appuyant sur les traditions communes et sur une religion.

« Si le XX^e siècle était celui des idéologies, le XXI^e est bien effectivement celui des identités », analyse Antoine Arjakovsky dans son livre Histoire de la conscience européenne. Il invite à la réflexion en citant Montesquieu : « *Je suis nécessairement homme et ne suis Français que par hasard.* »

La réflexion d'Héraclite se vérifie tout autant dans la vie de notre pays ! Du retraité à l'étudiant en passant par l'entrepreneur ou le cheminot, chacun de son monde peut se réjouir que la France est stable politiquement – ce qui n'est pas le cas de ses voisins – mais chacun dans son monde déplore la marche du pays englué dans des coûts de fonctionnement considérables. Si on avait copié le modèle de la transformation des armées et son « *repyramidage* » !

Le détachement à la réalité que dénonce Héraclite peut aller encore plus loin : l'atteinte à la dignité. Je vous invite à consulter la nouvelle Loi de program-

mation militaire (LPM 2019-2025) qui contient étonnement, sous l'impulsion des administrations de Bercy et des Armées, le remodelage du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) dont la dernière refonte date pourtant seulement d'un an, ainsi que les travaux et commentaires de Maître Véronique de Tienda-Jouhet. Je vous avoue être particulièrement « retourné ». Une telle rédaction ignore notre Histoire et révèle une méconnaissance de notre culture militaire. Nonobstant la gêne que cela jette sur l'administration, cela relègue au rang de « point de passage obligé » la visite du chef des armées aux blessés de guerre alors qu'elle avait été présentée comme un geste fort et, plus encore, cela viole l'esprit de l'Union Sacrée construite par le Président Poincaré appelant Clemenceau, et enfin, va à l'encontre de la reconnaissance envers ses soldats de l'unanimité des Français, fiers quant à l'imprescriptibilité des moyens de soutien à nos blessés de guerre.

Après passage à l'Assemblée, le texte sera en discussion au Sénat fin mai. Il est de notre devoir d'agir si ce n'est déjà fait. Peut-on penser un instant que l'on puisse différencier les sacrifices des soldats d'aujourd'hui de celui des Poilus qui, il y a cent ans ces jours-ci, brisaient le *Kaiserschlacht* et mettaient fin au *floruit* germanique ? Non, aujourd'hui comme hier la nation a des devoirs et doit conserver les dispositifs mis alors spécifiquement en place et doit même plutôt les améliorer. La plus haute dignité de l'état devrait être la dignité humaine.

Enfin réjouissons-nous de l'excellence de nos sportifs militaires aux Jeux olympiques d'hiver ; un petit nombre mais quels résultats ! Soyons fiers avec eux. Le sport est une autre manière de rayonner que notre Union connaît bien grâce à tous ceux qui dans nos rangs organisent des challenges, des biathlons, des raids et des marches. Qu'ils soient eux aussi félicités et soutenus par l'Institution. ■



[Lien armée-nation]

Par le lieutenant-colonel (H) Jean-Marc Noegelen - Président de l'ADORAC du Gard

Succès pour la JNR 2017 dans le Gard

Environ 2 500 élèves, essentiellement de première et de terminale, ont participé aux nombreuses sessions d'information proposées lors de la JNR par l'ADORAC du Gard.

La campagne JNR 2017 était programmée du 13 octobre au 11 novembre 2017 sur le thème « Engagés ensemble », parce que la Défense et la sécurité nationale sont l'affaire de tous.

Dans le Gard, le maintien et le développement du lien armée-nation vis-à-vis des jeunes citoyens nécessitait une durée allongée afin de pouvoir informer les élèves des nombreux établissements scolaires et universitaires sur la réserve.

Pour dépasser les bons résultats obtenus en 2016, la préparation à la campagne 2017 eut lieu au moyen de trois séances de travail conduites par le chef de la délégation militaire départementale, le lieutenant-colonel Thierry Perret.



© ADORAC du Gard

Près de 150 élèves ont dit être motivés pour rejoindre la réserve militaire.

UN FORT SOUTIEN

Pour l'Association départementale des officiers de réserve et officiers anciens combattants (ADORAC) du Gard, la mission fut pilotée par son président le lieutenant-colonel (H) Jean-Marc Noegelen*, secondé par le lieutenant-colonel (H) Alain Costa et les capitaines (R) Agnès Boizard et Gilbert Isoard.

L'opération fut également menée et soutenue par les officiers adjoints réserve de la 6^e BLB, du 2^e REI, du 1^{er} REG, du 503^e RT, du 4^e RMat, et aussi quinze stagiaires de la préparation militaire marine, des réservistes de la marine nationale, le CIRFA Air de Montpellier, l'Union des associations de sous-officiers de réserve (UASOR) du Gard et deux photographes membres de l'ANORAA 580.

RENCONTRES ENTRE LES JEUNES RÉSERVISTES ET LES ÉLÈVES

Un maximum de séances d'information était prévu dans un minimum de temps imparti (neuf journées) compte tenu des obligations de l'Éducation nationale, avec au programme : une présentation de la Défense, de la Garde nationale, des réserves, et des échanges entre élèves et jeunes réservistes.

Pas moins de 32 réunions ont pu se dérouler dans les établissements scolaires et universitaires du département, animées par un réserviste leader d'intervention, commentant un diaporama et présentant la Défense nationale, les préparations militaires des trois armées, agrémenté de courtes vidéos sur le vécu et le ressenti de l'expérience *Sentinelle* par des réservistes.

D'une durée moyenne d'une heure,

ces présentations se terminaient par un entretien particulier avec nos jeunes citoyens avides de connaître le monde des réserves.

UN BILAN SATISFAISANT

À l'issue de la campagne prenant fin le 22 novembre par une réception du chef de corps du 503^e RT assortie d'expositions statiques et dynamiques, le bilan est apparu satisfaisant : 32 réunions réparties sur neuf journées ; 2 415 élèves rencontrés pour 110 classes dont 93% de terminales et de premières ; 12 proviseurs et proviseurs adjoints, 70 professeurs, tous très intéressés ; 389 questions pertinentes d'auditeurs ; 147 élèves motivés pour la réserve militaire ; parution d'un article dans le journal *Midi Libre* en date du 19 novembre 2017. ■

* Le LCL (H) Jean-Marc Noegelen est président de l'ADORAC du Gard et de l'ANORAA Secteur 580 Gard-Lozère.



[En région]

Par l'ingénieur en chef de l'armement (RC) Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani - Président de l'URORC

Une nouvelle AOR sur l'Île de Beauté

Une AOR vient de renaitre en Corse. L'Union régionale des officiers de réserve de Corse (URORC) nous est présentée par son président.

Créer une section permettant de rassembler tous les réservistes et anciens réservistes militaires et de la gendarmerie, de tous grades et de toutes armées, qui sont éparés dans toute la Corse... Voilà quel fut le point de départ et l'objectif de la création de l'Union régionale des officiers de réserve de Corse (URORC).

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur ce qu'il existait déjà, à savoir l'UNOR. Les premiers contacts ont ainsi été pris par l'ICA (RC) Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani avec le président de l'UNOR et le 1^{er} vice-président, en charge des unions régionales.



Insignes de la Région de gendarmerie de Corse.

TROIS AMIS RÉSERVISTES, TROIS PARCOURS

L'URORC a vu le jour sous l'impulsion de trois amis réservistes, représentant chacun trois parcours différents, mais chacun engagé dans une même aventure :

■ L'ingénieur en chef de l'armement (RC) Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani, cadre supérieur à la Ville de Paris, est originaire du centre Corse. Il est conseiller municipal insulaire et président de l'URORC.

■ Le capitaine (H) Michel Nadal, fonctionnaire territorial en Balagne depuis six ans, capitaine d'artillerie honoraire, ancien réserviste opérationnel. Il est en



L'ICA (RC) Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani, président de l'URORC.

charge du secrétariat de l'association et de la Haute-Corse en termes de contacts locaux.

■ L'adjudant (R) Jean-Bernard Leca, jeune retraité, sous-officier réserviste opérationnel spécialiste de l'armée de l'air, est originaire de Porto. Il est en charge de la trésorerie de l'association et de la partie sud de l'Île de Beauté.

CONTACTS AVEC LES AUTORITÉS

Si l'objectif de l'URORC est clairement identifié, à savoir regrouper tous les réservistes présents en Corse, pour autant les moyens sont faibles et reposent sur le temps libre et la bonne volonté.

Les contacts avec les autorités militaires existent et ont tous été formalisés par rendez-vous ou par courriers : DMD, Région et groupements départementaux de gendarmerie, l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine nationale, toutes unités confondues.

La mise en relation entre l'URORC et les réservistes opérationnels et citoyens de ces unités, se poursuivra dans les

semaines et les mois à venir. En attendant, une meilleure connaissance du terrain s'imposait. Le travail du Bureau de l'association a donc commencé par identifier les forces actives sur l'île.

Depuis le plan « Armée 2000 », toutes les unités d'active disposent en effet de réservistes, de bureau et/ou d'officiers dédiés à cette ressource aussi importante qu'indispensable par sa complémentarité opérationnelle ou logistique. À partir de cette identification, la représentation zonale devient plus claire.

EN CORSE DU SUD

■ Gendarmerie : Région de gendarmerie de Corse et groupement de gendarmerie départementale de Corse du Sud : 207 réservistes (tous grades confondus) dont 80 militaires du rang, 116 sous-officiers (dont 2 réservistes citoyens) et 11 officiers (dont 2 réservistes citoyens). Hormis dix réservistes affectés en état-major, tous les autres sont dans l'opérationnel.

■ Marine : commandement maritime pour la Corse (COMAR) et antenne du Cross-Méditerranée. L'officier supérieur assurant le COMAR est actuellement le DMD. Il représente localement le commandant de région maritime pour la protection et la défense des installations et moyens de la marine nationale en Corse, y com-



Insignes de la Marine-COMAR.



Le général d'armée (2s) Bruno Dary, ancien chef de corps du 2^e REP de Calvi et ancien commandant de la Légion étrangère, ancien gouverneur militaire de Paris, président de la « Saint-Cyrienne », est le président d'honneur de la section Corse de l'UNOR.

pris la gestion opérationnelle des sept sémaphores insulaires. L'effectif global du personnel réserve au COMAR Corse est de seize militaires (1-6-9).

EN HAUTE-CORSE

■ Armée de terre : une unité du génie de la Sécurité civile à Corte (USC5), rattachée pour emploi au ministère de l'Intérieur, avec quatre sous-officiers de réserve « spécialité Santé » ; un régiment d'infanterie parachutiste de la Légion étrangère (2^e REP) à Calvi composé de neuf compagnies et d'une unité de réserve d'une centaine d'hommes.

■ Armée de l'air : la base (BA 126) à Solenzara (« Zara ») se situe géographiquement en limite intérieure au département de Haute-Corse sur la commune de Ventiseri : environ 140

réservistes de tous grades.

■ Gendarmerie : groupement de gendarmerie départementale de Haute-Corse.

AUJOURD'HUI : L'URORC

Après la naissance en été 2017 de notre association, il était nécessaire de monter en puissance et en reconnaissance. Nous avons ainsi obtenu l'appui du général d'armée (2s) Bruno Dary, ancien chef de corps du 2^e REP de Calvi et ancien commandant de la Légion étrangère, pour la présidence d'honneur de la section Corse de l'UNOR. Pour nous renforcer et nous faire connaître, les actions à venir sont multiples :

- information par des supports institutionnels,
- contacts suivis avec les DMD, chefs de corps et commandants d'unités,
- promotion de l'esprit de défense, des valeurs qui s'y rattachent, et l'essor de la réserve militaire,



Insignes de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°5.

- sensibilisation des forces vives et décideurs sur les questions de défense,
- développement des actions conduites au profit des jeunes dans le cadre de la défense,

■ participation avec les différentes autorités civiles et militaires au devoir de mémoire.

Cela prendra probablement un peu de temps et demandera de la patience, mais les réservistes de Corse ont de la ressource et répondront « présents », sans nul doute.

Pour toute information, et nous rejoindre : president@urorc.fr

Un état des lieux

« La Corse, souvent conquise, jamais soumise » est le berceau d'une zone très largement défendue. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Corse fut dénommée par l'armée américaine « USS Corsica » tel un porte-avions.

Jusque dans les années 1980, Ajaccio comptait une base aéronavale (BAN) et une escadrille d'avions de transport multi-moteurs. La ville accueillait aussi le Centre d'instruction des nageurs de combat de la DGSE. Pas moins de 600 actifs, militaires et civils y œuvraient.

C'est aussi à cette époque de restructuration que la BAN fut abandonnée au profit de l'actuelle base navale, tandis que Corte, ville universitaire, perdait son régiment étranger d'infanterie (2^e REI) et le Groupement d'instruction de la Légion étrangère (GILE). Bonifacio elle, perdait le Groupement opérationnel de la Légion étrangère.

3 000 MILITAIRES DE TOUTES LES ARMÉES

Aujourd'hui, la Corse c'est néanmoins plus de 3 000 militaires toutes armées confondues et l'aéronautique militaire d'aujourd'hui, à « Zara », qui est sans doute la capacité opérationnelle susceptible de monter en puissance, y est pour quelque chose.

Cette base peut en effet accueillir des formations aériennes de l'OTAN et assurer une logistique en méditerranée inégalée. Elle représente aujourd'hui le seul terrain d'atterrissage militaire.



Insignes de la BA 126 de Solenzara.



Insignes du 2^e REP



[Mémoire]

Par le lieutenant-colonel (H) Robert Fouillot - Président UNOR Aquitaine

Armée-nation : une JNR emprunte de souvenir

Dans le cadre de la JNR 2017, 200 personnes se sont réunies à Bascons (Landes), le 14 octobre, pour célébrer le centenaire des combats du Chemin des Dames.

Quoi de commun entre le premier anniversaire de la création de la Garde nationale et le centième anniversaire des combats du Chemin des Dames ? Dans les deux cas, il s'agit toujours de la France qui appelle aux armes ses citoyens pour défendre la patrie. Dans les deux cas, la nation est armée pour sa survie.

Deux cents personnes de toutes générations et issues de milieux très divers, se sont rassemblées autour de trente drapeaux, avec les réservistes d'aujourd'hui, pour rendre hommage aux soldats d'hier.

UN ACCUEIL À HAUTEUR DE L'ÉVÉNEMENT

Le magnifique écrin de cette manifestation hautement symbolique a été offert par le village de Bascons, riche de plusieurs monuments historiques classés, dont le monument aux Morts réalisé par Cel le Gaucher, artiste landais et Grand Invalide de la guerre 14-18 (lire encadré).

À cette occasion, le maire et la municipalité ont tout mis en œuvre pour assurer un accueil digne de l'événement : aménagement d'une vaste salle de conférence, installation d'une exposition et d'une table de presse sur la Grande Guerre, et moment de convivialité offert à l'ensemble des participants.

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées avait tenu à se faire représenter par le sous-préfet de Mont-de-Marsan.

UNE UNION SACRÉE

Dans cette nombreuse assemblée, on notait la présence du colonel délégué militaire départemental, du directeur du service départemental de l'ONACVG, des représentants des unités militaires du département et de la gendarmerie nationale, des présidents des associations patriotiques, des représentants des ordres nationaux et l'ensemble du monde combattant, des présidents d'asso-

ciations culturelles et historiques, de professeurs, de lycéens, et de réservistes de tout âge et de tous grades. Comme au temps de l'Union Sacrée, des composantes très diverses de la nation s'étaient donc rassemblées.

TROIS RÉGIMENTS LANDAIS

Devant un public attentif, presque recueilli, le président de l'Amicale du 34^e RI a rappelé la part prise par les trois régiments landais – dont deux de réserve – dans les combats du Chemin des Dames en 1917 : le 141^e RIT (régiment de réserve territoriale) du 16 avril au 8 août en tranchées de soutien entre Pontavert, Chaudardes et Beaurieux ; le 34^e RI (régiment des appelés) du 22 avril au 17 juin à la conquête du plateau de Californie (Craonne) ; et enfin le 234^e RI (régiment de réserve) du 1^{er} juillet au 3 août dans la bataille des observatoires à Cerny-en-Laonnois.

En trois mois et demi, 755 morts et environ deux mille blessés ou disparus manquaient à l'appel.

UNE VIBRANTE MARSEILLAISE

À l'issue de la conférence, en cortège derrière leurs trente drapeaux, les participants se sont alignés devant le superbe monument aux Morts. Après avoir évoqué la mémoire de Cel le Gaucher et procédé au dépôt de gerbe, l'assistance a entonné une vibrante *Marseillaise*, le chant des citoyens qui s'arment pour défendre la patrie.

Enfin, à l'invitation du maire de Bascons, comme il est d'usage en Gascogne, le vin d'honneur a été l'occasion d'un temps d'échange



La conférence sur les régiments landais a fait salle comble.



Dépôt de gerbes et hommage rendu aux combattants landais par les autorités civile et militaires.

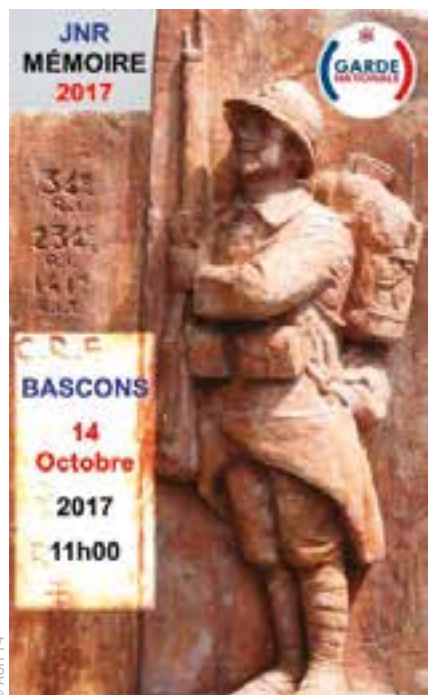
© AOR 74

particulièrement fructueux entre les diverses générations et entre des pans

de la nation qui n'ont pas souvent l'occasion de se trouver réunis dans une entreprise commune.

Cette journée, mémorielle et intergénérationnelle, laisse à tous par-delà

le sentiment de participer à une histoire commune, le souvenir d'un grand moment d'humanité. Faisant mémoire du passé, ils ont écrit dans le présent des pages pour l'avenir. ■



© AOR 74

L'Amicale du 34^e RI a lancé une souscription pour la réalisation d'un monument conçu par l'artiste landais Cel Le Gaucher, Grand Invalide de la Grande Guerre.

Le monument du Centenaire

Le 14 octobre 2017, à Bascons (Landes), l'Amicale du 34^e RI a lancé une souscription pour la réalisation d'un monument conçu par l'artiste landais Cel Le Gaucher, Grand Invalide de la Grande Guerre, en hommage aux morts de la caserne Bosquet de Mont-de-Marsan dans les deux guerres mondiales : fantassins des 34^e RI, 234^e RI, et 141^e RIT, tirailleurs sénégalais du 14^e RTS, Résistants et FFI du 34^e RI, volontaires de la Croix Rouge Landaise.

UNE SOUSCRIPTION EST LANCÉE

Marcel Canguilhem du 34^e RI, blessé à Verdun en 1916, est devenu Cel Le Gaucher après la perte de son bras droit sur le front d'Orient. Il a consacré sa vie à illustrer par la sculpture, l'affiche, la caricature et l'image les caractéristiques emblématiques du Landais et du Gascon, ainsi que la lutte pour la défense du sol national. À son décès accidentel, le 17 juillet 1949, l'artiste avait réalisé la maquette en plâtre du monument qui a été remise par son petit-fils au musée du 34^e RI.

À l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, il s'agit de réaliser le vœu de l'auteur : ce haut-relief de bronze (2,50 m x 1,5 m) sera scellé sur le site de l'ancienne caserne. À la volonté de l'artiste d'honorer la mémoire de tous ces hommes et de leurs sacrifices pour la France, répond l'hommage que nous lui rendons en achevant son œuvre.

Si vous voulez soutenir ce projet, vous pouvez demander un bon de souscription au musée du 34^e RI, 495, avenue Foch 40000 Mont-de-Marsan – www.amicaledu34ri.fr



[Centenaire 14-18]

Par le commandant (H) Éric Paul - Secrétaire de l'AORNC

Un 11 Novembre très singulier

La cérémonie qui s'est déroulée à Nouméa pour l'anniversaire de la commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre, fut chargée d'émotion à plus d'un titre.

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 à Nouméa a été particulière en 2017. En effet, nous avons d'une part honoré le retour de la dépouille du tirailleur canaque Kalepo Wabete et, d'autre part, nous nous sommes réjouis de la présence de cinq bons camarades australiens de la DRA (*Defense Reserves Association*). Certains de nos amis australiens avaient également participé à la commémoration organisée le 10 novembre par la municipalité de Païta. Enfin, nous avons été très fiers de la remise de l'insigne d'officier dans l'ordre national du Mérite à notre camarade le commandant (H)



Les membres de la délégation australienne : de gauche à droite, Graeme Peel et Bernice, Natalie et Herb Snide, Libby Rowe, et Paul Wilson, consul général d'Australie en Nouvelle-Calédonie.



Le CRC2 (R) Philippe Palombo, président de l'UNOR Nouvelle Calédonie et le CDT (H) Laurent Maggia avec le GBR Thierry Marchand, commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC).

Laurent Maggia, actuel vice-président de l'Association des officiers de réserve de Nouvelle-Calédonie (et ancien président).

EN PRÉSENCE DU COMSUP

Le déroulement de la prise d'armes du 11 Novembre, à Nouméa, fut plutôt classique, avec l'arrivée des autorités et le salut au Drapeau, suivi de la revue des troupes par le général de brigade Thierry Marchand, commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC).

Enfin, une remise de décorations a précédé l'évocation du cessez-le-feu du 11 Novembre, avec la lecture de l'Ordre du jour de la secrétaire d'État aux Anciens combattants et de celui du maréchal Foch.

LE RETOUR DU TIRAILLEUR WABETE

Mais cette commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 a revêtu cette année une importance toute particulière, avec le retour sur sa terre natale – 101 ans après son engagement – du tirailleur canaque Kalepo Wabete.

Ce soldat était tombé sous le feu ennemi à Vesles-et-Caumont dans l'Aisne, le 25 octobre 1918, lors de l'attaque de la ferme de Petit-Caumont, dix-sept jours avant l'Armistice.

CITÉ À L'ORDRE DU BATAILLON

Kalepo Wabete s'était engagé pour défendre sa lointaine patrie le 21 mars 1916, âgé de 27 ans. Il avait embarqué le 4 juin sur le vapeur



© AORNC

Sur cette image d'archive, quelques tirailleurs canaques du Bataillon du Pacifique en métropole avant leur départ pour le front.

Gange pour rejoindre le Bataillon du Pacifique, formé avec les 978 soldats du premier contingent de tirailleurs canaques. Près d'un tiers de ces hommes perdirent la vie pendant la Première Guerre mondiale. Le tirailleur Wabete avait été cité à l'ordre du Bataillon le 25 septembre pour son comportement au feu les 28 et 29 août. À ce titre, il avait été décoré de la croix de Guerre avec étoile de bronze.

EXHUMÉ DANS L'AISNE

Le 2 novembre 2017, sa dépouille avait été exhumée du cimetière de la Désolation, dans la nécropole militaire de Flavigny-le-Petit (Aisne), avec les honneurs militaires. La cérémonie s'était déroulée en présence de descendants calédoniens du défunt qui ont fait résonner le chant *drehu* (langue austronésienne la plus parlée en Nouvelle-Calédonie) et *La Marseillaise* dans la campagne picarde.



© AORNC

L'exhumation du cercueil du tirailleur Wabete dans le cimetière de la Désolation, le 2 novembre 2017.

Les membres reconduits

L'assemblée générale de notre AOR s'est tenue le 9 décembre 2017. À cette occasion avait lieu le vote pour la désignation des nouveaux membres du comité de direction, dont trois étaient en fin de mandat.

Les trois sortants (Christian Airault, président d'honneur et porte-drapeau suppléant, Éric Paul, secrétaire, et Robert Bertram, 1^{er} vice-président) se sont représentés, conformément aux statuts.

Ils ont été réélus à l'unanimité et reconduits aux mêmes postes lors des élections internes du comité.

Cette unanimité a également marqué les autres votes, d'approbation du rapport moral et de *quitus* des comptes, ainsi que celui pour la répartition des postes au sein du bureau, sans aucun changement cette année.

Le tirailleur fut ensuite honoré le 8 novembre lors du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, avec tous ses camarades combattants ultramarins morts pour la France.

« *Je salue la mémoire du tirailleur canaque Kalepo Watebe, tombé au champ d'honneur le 25 octobre 1918, avant le transfert de sa dépouille vers son île natale de Tiga en Nouvelle-Calédonie.* » avait déclaré Annick Girardin, ministre des Outre-mer.

SON PETIT-FILS EST PARACHUTISTE

En ce 11 Novembre 2017, à Nouméa, le cercueil du tirailleur Wabete a été présenté aux troupes et aux personnes rassemblées pour la commémoration. Deux discours furent prononcés ; l'un par son arrière petit-fils Boula Wejieme, caporal-chef parachutiste, et l'autre par le Haut-commissaire de la République, Thierry Lataste. Ils ont précédé le dépôt de gerbes par les autorités du territoire, du monde combattant et de la Défense. ■



[Compétition]

Par le lieutenant-colonel (H) Alain Courtois - Président de l'AOR 74 et de UNOR Rhône-Alpes

Le biathlon national AOR 74-UNOR du Semnoz

Chaque année, l'Association des officiers de réserve de Haute-Savoie organise dans la station du Semnoz, le biathlon national AOR74-UNOR agréé par l'autorité militaire.

Cette compétition consiste en une épreuve identique aux courses, où brillent actuellement les athlètes français.

Elle est courue sur 10 km, par équipes de trois, avec deux tirs de cinq cartouches à la carabine 22 RL.

Outre les militaires d'active ou de réserve, la course est ouverte aux civils et contribue largement à la symbiose armée-nation.

Le dimanche 21 janvier 2018, 175 concurrents étaient inscrits (162 répartis en 54 équipes dont 9 équipes de réservistes 27^e BCA, 13^e BCA, 35^e RI, AOR 88...) et des individuels.

UN TEMPS EXÉCRABLE

Le samedi, la neige et le vent violent ont perturbé fortement l'entraînement. La neige obstruait les organes de visée et de nombreux incidents de tir nous ont obligés à écourter la séance. Allions-nous être contraints de supprimer l'épreuve du lendemain ? En effet, de nombreuses courses étaient supprimées alentour à cause des conditions exécrables sur les



Malgré un temps exécrable, les épreuves ont pu se dérouler normalement.

Une épreuve bien soutenue

Cette épreuve était organisée avec l'aide de la station du Semnoz (tracé du parcours), du Club des Sports Annecy Semnoz (chronométrage), du 27^e BCA (active et réserve) et des bénévoles de diverses associations de réservistes officiers et sous-officiers. Elle était soutenue par la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de Haute-Savoie et plusieurs entreprises de la région qui par des lots récompensaient les concurrents.

pistes ainsi que sur les routes d'accès. Mais parmi le nombre d'inscrits record, certains venaient de loin (Bretagne, région parisienne dont treize Dassault Sports, Belfort, Montpellier...).

Le dimanche matin, les chutes de neige continuaient mais elles n'étaient plus accompagnées de vent violent et l'épreuve a pu se dérouler. Le temps exécrable et l'accès difficile n'ont pas rebuté les concurrents puisque seule une équipe sur les 54 ne s'est pas présentée au départ ce qui montre la grande motivation de ces sportifs.

LE 27^e BCA SE DISTINGUE

Les trois premières équipes sont les Randonneurs du Chéran, Le Revard et Aix-Savoie Triathlon. Pour les militaires, nous trouvons dans l'ordre, le 27^e BCA, le 13^e BCA et une deuxième équipe 27^e BCA.

Des équipes entièrement féminines ont brillé (Lamongesse et Les jeunettes). Au scratch individuel, Miretti Thomas (CS Chamonix) fait le meilleur temps devant Faivre Merlin et Karl Coge (Le Revard).

Les résultats complets, des photos et article de presse figurent sur le site internet de l'AOR74 (aor74.free.fr). ■



[Jumelage]

Par le lieutenant-colonel (H) Alain Courtois - Président de l'AOR 74 et de UNOR Rhône-Alpes

Les Allemands et les Italiens à Annecy

Une exposition et une conférence sur les Alpes dans la Grande Guerre ont été les moments forts du jumelage tripartite Français/Allemands/Italiens.

Dans le cadre du partenariat européen des réserves militaires entre les réservistes d'Annecy/Haute-Savoie, de Bayreuth/Haute-Franconie et de Vicenza/Vénétie, les officiers et sous-officiers de réserve d'Annecy ont organisé en 2017 l'accueil des camarades allemands et italiens, du 12 au 22 octobre.

PRÈS DE 2 000 VISITEURS

Par-delà les traditionnelles activités commémoratives et conviviales, les



Chasseur alpins français de la Grande Guerre présenté dans le cadre de l'exposition consacrée aux combattants alpins.



Les réservistes allemands, italiens et français rassemblés dans une même union au pied du monument dédiés aux combattants de Haute-Savoie.

réservistes allemands et italiens ont pu assister à une conférence et visiter une exposition réalisée dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre ; un projet labellisé par le Comité national du Centenaire. Ces deux événements avaient reçu le soutien de la mairie d'Annecy et du Souvenir français.

La conférence de Sébastien Châtillon, professeur et docteur en histoire, avait pour thème central « la vision des Italiens par les combattants savoyards ». Cette rencontre suscita

des échanges animés avec l'auditoire. L'exposition elle, était consacrée aux combattants alpins (*Jäger* allemands, alpins français et *alpini* italiens) de la Grande Guerre.

Plus de 250 élèves des écoles et collèges d'Annecy, accompagnés de leurs professeurs, ont également pu visiter cette exposition qui rencontra en outre un engouement inattendu dans la population annécienne avec 1 762 visiteurs comptabilisés.

L'année prochaine, les réservistes allemands nous accueilleront à Bayreuth. ■



[International]

Par le lieutenant-colonel (H) Yves Thoor - Président de l'ACRA de Dunkerque

40 ans de jumelage avec les Allemands

Le 1^{er} octobre 2017, les cadres de réserve allemands et français se sont réunis pour commémorer la charte de jumelage de leurs associations signée en 1977.

Le somptueux salon de réception de l'hôtel de ville de Dunkerque qui a servi de décors il y a 40 ans pour la signature de la charte de jumelage entre les cadres de réserve de Krefeld Mönchengladbach (la ville de Dunkerque est jumelée avec Krefeld) et l'AOR Dunkerque, fut de nouveau à l'honneur pour cette commémoration. Nos amis réservistes allemands ont apprécié la beauté de la salle de réception et l'accueil de Me Guy Lecluse, délégué aux affaires militaires et représentant Monsieur le maire de Dunkerque.

40 ANS PLUS TARD

Des différents discours prononcés, on peut retenir que cette coopération a



Les réservistes de l'ACRA de Dunkerque et de Krefeld Mönchengladbach rassemblés à la mairie de Dunkerque.

connu des heures fastes dans chacun des deux pays : visites de sites et d'établissements, rallyes militaires et concours de tir. Malgré les réductions d'effectifs et de moyens, nous avons

poursuivi ces rencontres (mais moins fréquemment) et conforté ces liens. Le colonel Peter Müller, président des réservistes allemands, avait appelée au renouvellement de

Rencontre internationale de tir au Fort des Dunes

Le traditionnel concours de tir international a permis à 13 équipes de quatre tireurs (belges, allemands, calaisiens, dunkerquois) de s'affronter au Fort des Dunes de Leffrinckoucke, le 30 septembre dernier.

Deux après-midi ont été nécessaires aux bénévoles pour préparer au mieux les détails logistiques de cette compétition : fournitures, alimentation, salle de repli en cas de mauvais temps et barbecue.

CALAIS 2 ET DUNKERQUE 1 SUR LA PREMIÈRE MARCHE

Le capitaine Liebart de l'équipe Calais 2 s'est imposé en remportant le tir au pistolet (91 points) et le combiné (181 points). Le lieutenant-colonel (H) Thoor a remporté le tir à la carabine (94 points).

Par équipe, Dunkerque 1 emmenée par le colonel Caenen, a gagné l'épreuve au pistolet (333 points) et à la carabine (350 points), s'empara par conséquent du combiné (683 points) devant nos camarades belges (615 points).

Les vainqueurs ont reçu des coupes et des médailles remises par le délégué aux affaires militaires, Me Guy Lecluse, représentant Monsieur le maire de Dunkerque et M. Berthelot représentant Monsieur le maire de Leffrinckoucke. La journée s'est clôturée dans la bonne humeur autour du traditionnel barbecue.

UN VERRE GRAVÉ COMMÉMORATIF

Cette rencontre internationale demeure avant tout un élément marquant dans nos relations avec nos camarades belges et nos amis allemands venus en nombre pour célébrer la veille l'anniversaire de notre jumelage. Un verre gravé commémorant cet événement fut d'ailleurs offert à chaque participant par l'épouse du colonel Müller ; celle-ci ayant remporté le matin même les coupes des féminines.

cette charte de jumelage signée le 1^{er} octobre 1977. Le colonel Bieling, l'un des cosignataires, nous a fait l'honneur d'être présent pour cette commémoration.

SIGNATURE D'UNE CHARTE

Le rappel d'événements marquants de ce jumelage par le colonel Müller fut traduit en français par son épouse. Le lieutenant-colonel (H) Thoor, président l'Association des cadres de réserve des armées (ACRA) de

Dunkerque, a remercié Me Lecluse pour sa présence à cette réception et dans ce cadre somptueux. Il mit en exergue le rôle essentiel tenu par le colonel Caenen au Fort des Dunes et dans les relations avec les réservistes belges et allemands.

Après la signature de la charte par les présidents (colonel Müller, lieutenant-colonel (H) Thoor et adjudant-chef Maes) ainsi que l'échange de cadeaux et bouquets de fleurs, Me Lecluse invita les réservistes



© ACRA Dunkerque

Les participants à la compétition internationale de tir organisée par l'ACRA de Dunkerque au Fort des Dunes de Leffrinckoucke.

à participer au moment de convivialité qui leur était spécialement destiné. ■



[Solidarité]

Par le lieutenant-colonel (H) Yves Thoor - Président de l'ACRA de Dunkerque

Plus de 1 000 dessins pour nos soldats

En 2017, l'Association des cadres de réserve des armées (ACRA) de Dunkerque a été un fois encore au rendez-vous de l'opération « Dessins de Noël ».

Pas moins de 106 écoles de notre arrondissement ont été sollicitées pour participer à cette opération et les résultats enregistrés confirment le désir et la volonté des chefs d'établissements de demeurer à nos côtés afin de manifester leur soutien à nos camarades qui servent leur pays dans le cadre d'OPEX.

RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE

Sur 43 écoles publiques, nous avons reçu sept réponses pour 213 dessins et sur 63 écoles privées, nous avons reçu onze réponses et 793 dessins ; soit un total de 1 006 dessins pour nos soldats.

Une délégation de notre association s'est déplacée dans plusieurs écoles afin de remettre les lettres de félicitations aux élèves et aux enseignants. Ce fut à chaque fois des instants sympathiques de rencontre et de dia-



© ACRA Dunkerque

L'opération des dessins de Noël pour nos soldats rencontre un net succès au sein des établissements scolaires de l'arrondissement de Dunkerque.

logues avec les enfants, toujours aussi curieux et attentifs à nos explications.

C'est un encouragement à poursuivre notre action l'année prochaine. ■

Lu pour vous [Notre sélection]

Par le colonel (H) Alain J. Roux

LES DEUX SIÈGES DE PARIS

1870-1871

Auteurs : André Bourachot et Henri Ortholan
Bernard Giovanangeli Editeur - 23 €



Nous avons rendu compte plusieurs fois des études du colonel Ortholan, éditées par Bernard Giovanangeli, et consacrées à la guerre franco-germanique de 1870. Cet ouvrage-ci est un complément indispensable à la connaissance de cette guerre qui modifia l'espace européen et entraîna de graves conséquences pour la France. Les auteurs lient à juste titre les deux sièges de Paris ; le premier par l'état-major de Berlin, dit prussien à l'époque, contre le gouvernement provisoire de la République ; le second, qui le suit immédiatement, entre le même gouvernement républicain et la Commune insurrectionnelle de Paris.

Cet ouvrage comprend en fait deux études imbriquées. La première, factuelle, décrit les événements de septembre 1870 à juin 1871, tels que les contemporains spectateurs ou victimes de base les ont observés. Il est nécessaire de les rappeler aux lecteurs d'aujourd'hui car ils sont masqués par l'histoire du XX^e siècle.

La deuxième est une tentative d'explications à partir des commentaires contemporains. Pour le simple lecteur, c'est déjà intéressant d'autant plus que les auteurs utilisent des études récentes et instructives, ainsi l'ouvrage de l'historien britannique Tombs sur la Commune.

En lisant l'ensemble, le novice apprend beaucoup et constate que les problèmes politiques ont une importance considérable. En approfondissant, on voit que l'optimisme affiché des politiciens de tous bords entraîne de grandes désillusions.

Mais le lecteur, déjà averti, observe quelques erreurs, des omissions et des « trous noirs » dans cette histoire. Ainsi l'action du général Cousin-Montauban qui succède à Emile Ollivier et précède Gambetta, est considérablement amoindrie.

De même, l'action de l'impératrice Eugénie qui contribue à mettre à l'abri une partie des collections du Louvre fin août 1870, huit mois avant les ordres d'incendie par certains dirigeants de la Commune, est passée sous silence. Enfin pourquoi « la grande sortie de Buzenval » a-t-elle lieu seulement le 19 janvier 1871 lendemain du 18 janvier, jour de l'intronisation à Versailles de Guillaume 1^{er} comme empereur allemand ?

Ce livre est à conseiller à tous ceux qui veulent avoir une première approche de cette funeste période 1870-1871.

BESOIN D'AUTORITÉ

Lettre ouverte à ceux qui forment
de futurs dirigeants

Auteur : Daniel Hervouët
Éditions Balland - 15 €

Le titre de ce petit livre résume bien son objet. L'auteur, d'une expérience indiscutable, développe 31 conseils de base qui doivent imprégner la mentalité des jeunes et futurs dirigeants.

Même si ce genre de conseils est très ancien, il est présenté ici sous une forme moderne et simple facile à lire, mais à lire lentement. L'expérience s'acquiert dans la durée et malheureusement pas par tous.

Ce manuel ne peut être résumé mais on peut citer quelques points importants : *public, privé, même combat ; savoir refuser l'inacceptable ; leur apprendre à apprendre*. Après sa lecture, on se dit que c'est évident, mais passer de la réflexion au comportement permanent est bien plus difficile.

Ce petit manuel est conseillé à tous, même aux moins jeunes.

DICTIONNAIRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ MORTS AUX ARMÉES OU VICTIMES DU DEVOIR

Auteur : Pierre-Jean Linon
Éditions FREMM - 20 € - 36, rue des Fontaines 92310 Sèvres

L'auteur, spécialiste de l'histoire du service de santé, a réalisé un travail de bénédictin en consacrant une fiche, grâce aux documents conservés, pour chaque officier d'administration du service de santé mort en service de 1799 à 2015, dont un nombre important de réservistes au XX^e siècle.

En résumé, 387 fiches englobent ces militaires ayant eu des statuts différents en deux siècles, et dont les plus nombreux ont été victimes d'épidémies et de maladies « coloniales ».

Cinq annexes fort bien rédigées et facilement lisibles, complètent cet outil de travail qui donne en plus une vision de l'évolution sanitaire des armées. Une particularité : la conquête et la pacification de l'Algérie a été particulièrement coûteuse à cause de l'état du pays lorsque la France y est arrivée.

Ce dictionnaire de qualité remarquable est non seulement utile aux historiens, mais complète l'image que l'on doit avoir de l'évolution des problèmes de santé depuis deux siècles.

HISTOIRE DU STO

Auteur : Raphaël Spina
Éditions Perrin - 26 €



Ce livre, épais et très dense, traite d'un sujet oublié aujourd'hui, le Service du travail obligatoire (STO), qui a concerné directement ou indirectement des millions de Français durant la Seconde Guerre mondiale.

Cette thèse d'histoire est absolument remarquable, à la fois par le sujet remis en lumière et par la façon dont il est traité. Cet ouvrage n'est pas facile à lire – il faut s'y reprendre à deux

fois pour en mémoriser la majeure partie – car il rappelle une opération complexe de cette période. En résumé, 600 000 Français durent partir sous la contrainte dans l'Allemagne nationale-socialiste pour y travailler, et environ 25 000 ne revinrent pas. Des millions de familles furent éprouvées, et les « réfractaires » furent également nombreux, qu'ils se soient simplement dissimulés ou devenus maquisards.

Les autorités françaises de l'époque eurent des conduites contradictoires. Les gouvernements dits de Vichy furent eux-mêmes très partagés, de la collaboration avec le Reich victorieux à l'hostilité vis-à-vis de l'occupant ennemi. On peut découper cette étude foisonnante en trois grandes parties.

Le début de 1942 jusqu'en 1943 semble assez simple : les dirigeants nationaux-socialistes cherchent des travailleurs pour les usines allemandes.

De 1943 à 1944, les résistances françaises tentent de s'organiser ; le résultat est l'addition de cas particuliers de ceux qui deviennent des réfractaires ou tentent de l'être. L'auteur traite les nombreuses catégories d'acteurs ou d'impliqués. C'est là que les jeunes d'aujourd'hui découvriront la complexité extraordinaire de la France de l'Occupation, et les jugements possibles sur cette période.

Enfin, la dernière partie, plus simple, essaie de décrire les situations des déportés du travail, leur retour en France, et ce que Raphaël Spina appelle « la lutte mémorielle » de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Pour ceux qui ont été des témoins, un oubli par rapport à l'ensemble : la formation technique de certains déportés qui en profiteront ensuite. Insistons sur la complexité des situations de l'époque, pratiquement toutes pénibles.

Le STO est trop souvent passé sous silence. Ce livre permet de mieux comprendre la complexité de l'époque de l'occupation nationale-socialiste ennemie.

FRANÇOIS MITTERRAND ET LA DÉFENSE

Auteur : Sous la direction de Jean-Yves Le Drian et Hubert Védrine
Nouveau monde éditions - 22 €



Ce colloque tenu en 2015 avec une grande partie des anciens collaborateurs de François Mitterrand est toujours d'actualité. Évidemment, le lecteur s'attend à des éloges plutôt qu'à des critiques et des regrets.

Cependant, il doit être lu intégralement car depuis un quart de siècle, les fondements de la géopolitique sont restés stables, même si de nombreuses situations ont évolué, en

particulier le développement accéléré de la Chine et l'évolution négative de la démographie réelle des pays dits développés.

L'ouvrage se présente sous une forme chronologique, donc facile à lire. Les deux premiers chapitres, trop succincts, seront instructifs pour beaucoup. Ensuite, la carrière du président de la République comme chef des Armées est détaillée.

Trois domaines sont évoqués : la dissuasion nucléaire soutenue par Mitterrand personnellement et qui maintient la France dans sa position de grande puissance mondiale ; la France et l'OTAN ; les conséquences de la décolonisation africaine.

Le frère de François Mitterrand, général d'armée aérienne a une influence peu connue. Avec l'affaire Farewell, le président aide puissamment Reagan dans sa lutte contre l'URSS, puis il se retrouve face à la nouvelle donne en Europe à la fin de son mandat.

Pendant tout ce temps, il doit gérer les conséquences contrastées de ce que l'on appelle la « décolonisation rapide » générée par De Gaulle. Finalement les adjoints de Mitterrand tentent, et réussissent en grande partie, à montrer l'adaptation à la réalité alors que le discours politique initial inquiétait de nombreux responsables malgré les actions, oubliées, de Charles Hernu et de Paul Quilès.

La lecture de cet ouvrage est indispensable pour connaître une période importante de notre Histoire récente, même si son orientation est sensible.

HISTOIRE DU LIBAN

Des origines à nos jours

Préface et notes de Maurizio Serra - Auteur : Xavier Baron
Éditions Tallandier - 24 €



tion décrit déjà le Liban comme terre de refuge pour des variantes nombreuses de religion, d'abord chrétiennes auxquelles s'ajoutent bientôt des sectes musulmanes.

L'histoire moderne commence avec l'Empire ottoman qui rencontre des révoltes permanentes. Cent pages y sont consacrées ; le reste (400 pages) décrit la période actuelle depuis l'arrivée de la France et la création du Grand Liban en 1920.

Il est difficile de résumer ce siècle d'événements sanglants où les Libanais de différentes religions, envahis par des voisins dont il est délicat de décrire les actions, essaient de survivre avec une ténacité remarquable malgré des voisins redoutables comme la Syrie et les Palestiniens, sans oublier Israël qui veut également survivre. La lecture du sommaire de l'ouvrage est déjà instructive ; elle permet ensuite de s'y retrouver dans ce tumulte permanent et sanglant. La France a toujours marqué son attachement pour ce pays qui fut également le sien il y a fort longtemps. Il est au moins nécessaire que les Français fassent un effort pour mieux le connaître.

Cet ouvrage permet de mieux comprendre ce pays, ses habitants et ses occupants.

LES SŒURS DU DJIHAD

Ces Françaises converties

Auteur : Jean-Christophe Damaisin d'Arès
Éditions JPO - 14,90 €

L'auteur, toujours à l'affût de sujets d'actualité, étudie dans ce livre de 183 pages un phénomène à la fois surprenant et inquiétant : comment de jeunes Françaises, vivant dans la société occidentale actuelle, peuvent-elles basculer dans une nouvelle façon de vivre fondée sur le Coran et la Charia ?

L'auteur tente de présenter, avec une modération certaine, les nombreux facteurs de ce changement de vie. Il précise que la plupart de ces jeunes femmes, se limitent à la soumission complète aux hommes avec lesquels elles vivent ; certaines, assez nombreuses, veulent participer au jihad anti-civilisation judéo-chrétienne. Le début pose le socle, *Les femmes et la religion*, ensuite vient le cadre, *L'islam une religion fertile pour la radicalisation* ? La deuxième moitié de l'étude, *Les femmes une nouvelle cible prioritaire* ?, rassemble questions et tentatives de réponse : pourquoi une religion et ses variantes, qui suivent le Coran et la Charia, et qui placent les femmes en seconde position, peut-elle attirer celles-ci ? Parmi les réponses données, on remarque la fragilité mentale et la naïveté de jeunes filles en quête d'un cadre solide de vie et d'une insertion sociale. Il arrive malgré tout que certaines femmes s'aperçoivent qu'elles ont été trompées, mais elles ont du mal à s'évader.

Ce livre est destiné à un large public ; il est conseillé à tous et surtout aux plus jeunes et à leurs parents.

LES 7 PÉCHÉS CAPITAUX DU CHEF MILITAIRE

Auteurs : Gilles Haberey, Hugues Perrot
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



Nous avons déjà fait l'éloge de *L'art de conduire une bataille*, des mêmes auteurs ; c'est l'occasion de recommencer ! Suivant leur formule déjà employée avec succès, ces derniers illustrent par deux ou trois exemples de batailles célèbres, chacune des erreurs. Ils dévoilent celles-ci en suivant un plan simple et théoriquement classique, mais souvent oublié : *la situation générale, forces en présence et intentions, déroulement de la bataille, enseignements tactiques.*

Les quelques pages consacrées à chaque exemple sont complétées par des cartes et des schémas à la fois simples, complets et naturellement bien lisibles. Parmi les sept « péchés » commentés, il faut signaler particulièrement « *s'engager sans renseignement* » et « *sous-estimer son ennemi* ». Les batailles choisies vont de celle du lac Trasimène en 217 av. J.C à celle de la forêt de Hürtgen, fin 1944.

Presque toutes ces batailles ont eu une grande importance historique. Le lecteur qui lit tout attentivement s'instruit aussi bien en histoire générale qu'en formation dans tous les domaines.

Ce livre est un modèle, conseillé à tous avec insistance. Il se résume en seule phrase : la présomption des chefs entraîne toujours un désastre.

CENTAC

Le centre d'entraînement au combat

Auteur : Guillaume Benquet
Éditions Pierre de Taillac - 29,90 €



Ce magnifique album de photos, accompagnées d'un texte succinct, présente le Centre d'entraînement au combat installé depuis vingt ans dans le camp de Mailly. Des combattants expérimentés de l'armée de terre y accueillent pour des périodes d'entraînement de trois semaines des unités tactiques de toutes armes, fortes chacune d'une centaine d'hommes avec leurs véhicules de combat. Cet entraînement repose sur deux piliers : la simulation la plus réaliste possible des combats possibles, l'analyse de ce qu'il faut faire et de ce qui a été fait pendant les exercices. Le Centre est « *tourné vers l'analyse et le conseil. Il s'appuie sur des techniques sur mesure.* »

On pourra regretter que les textes qui illustrent les photos ne soient pas plus développés, mais il aurait fallu une encyclopédie pour répondre aux questions d'un lecteur non professionnel. Le livre se termine par un court historique du prestigieux 1er bataillon de chasseurs, rétabli pour le personnel du CENTAC.

Voici un beau cadeau pour les utilisateurs du CENTAC, qui pourront le commenter à leurs familles.

SENTINELLES DE LA NATION

Les forts d'Île de France

Auteur : Martin Barros
Éditions du Cherche-midi et ministère des Armées - 20,90 €



Ce livre-album a un sujet inhabituel : la ceinture fortifiée de Paris et ce qu'il en reste aux mains des Armées.

La première partie, écrite par un spécialiste, est la plus intéressante pour tous. En 30 pages, agrémentées de plans bien lisibles, Martin Barros décrit les raisons et la réalisation des ceintures fortifiées de Paris. Tout est résumé en trois événements : 1840, les

sièges de 1870-71, l'extension et la modernisation par Seré de Rivières entre 1873 et 1883.

On dispose ainsi d'un excellent résumé d'un phénomène historique. La centaine de pages suivantes est consacrée aux treize forts encore utilisés par les armées et la Défense, toujours avec photos et schémas. Les habitants de l'Île-de-France y feront des découvertes qui surprendront certains.

Voilà un ouvrage utile tant pour ceux qui s'intéressent à l'histoire des fortifications qu'aux habitants d'une région complètement urbanisée.

LES MYTHES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Volume 2

Auteurs : sous la direction de Jean Lopez et Olivier Wiewiorka
Éditions Perrin - 21 €

times a donné naissance à ces déformations qui sont souvent devenues des mythes auxquels crurent d'abord les participants puis les lecteurs d'histoire.

Commençons par dire que ces déformations provenaient initialement des responsables et de leurs porte-paroles qui voulaient se justifier d'un revers ou d'une défaite, ou au contraire se glorifier artificiellement. Ici, vingt épisodes et opinions sont rassemblés. Certains ne changèrent rien ni aux opinions courantes ni au déroulement de la Guerre, ainsi « *les mythes héroïques du printemps 1940* ». D'autres au contraire, eurent une certaine influence dans la propagande diffusée dans chaque camp. On trouve évidemment les mythes bâtis à partir des combats entre l'URSS et les nationaux-socialistes allemands comme « *le général Hiver* », « *Stalingrad* », ou ceux concernant les Japonais. Pour ces derniers, les conséquences de l'emploi des bombes atomiques est intéressant car un même mythe – les pertes civiles japonaises – est utilisé par les deux adversaires.

Pour les lecteurs français, six chapitres sont prioritaires ; ils concernent par exemple Vichy, les FTP. Le chapitre 15, « *Le cœur de la France libre battait à Londres* », est particulièrement intéressant car l'auteur insiste sur l'importance de l'Empire colonial français, y compris pour De Gaulle.

Même si les faits évoqués datent de plus de 75 ans, le thème reste toujours d'actualité. Il est très instructif aujourd'hui, quel que soit l'âge des lecteurs.



L'actualité est au cœur des sujets

Nous poursuivons notre étude des anciens numéros du *Bulletin officiel de l'Union nationale des officiers de réserve* en faisant un focus sur l'année 1925.

En 1925 le bulletin de l'Union des officiers de réserve jusqu'ici titré *L'officier de Complément*, devient en avril *L'officier de réserve*. Il suit désormais un régime de croisière. Un numéro paraît chaque mois, excepté l'été où deux numéros sont bimensuels. La couverture en papier vert représente toujours le combattant lançant une grenade à partir d'une tranchée, symbole figé de la guerre qui vient de finir.

On distingue les éléments permanents et quelques articles relatifs à l'actualité et, il faut insister, portant sur l'inquiétude des responsables.

85 000 RÉSERVISTES INSCRITS

L'abonnement annuel individuel est de 8 francs ; pour « la collectivité d'une société », il est de 4 francs par personne. Un souvenir personnel : en 1975, cinquante ans après, il est encore de 1 franc par exemplaire ; mais ensuite il est augmenté.

Il est vrai qu'en 1925, on comptait 85 000 inscrits ; en 1975, il en restait encore environ la moitié.

Les deux premières pages listent les membres du Bureau et du conseil d'administration, puis les associations affiliées. Viennent ensuite les rubriques « La vie de l'UNOR », « Les lois et règlements » concernant les OR, les manifestations, et presque toujours un article sur la vie économique et agricole.

LE STATUT DES OR

À signaler dans le numéro du 10 janvier 1925, un sujet sur le statut des officiers de réserve fort détaillé. L'article 10 de ce statut stipule qu'à l'issue du temps de service légal, chaque officier doit faire connaître au ministre qu'il souhaite rester dans les cadres. L'article 11 précise déjà que la limite de grade possible dans les cadres est celle des officiers d'active, plus 5 ans.



© DR

Une revue de la presse militaire apparaît également dès janvier 1925. Chaque numéro comprend une cinquantaine de pages dont une dizaine réservées à la publicité où les annonceurs précisent bien qu'ils sont officiers de réserve, à l'exception des demi-pages présentant les grands constructeurs automobiles avec des voitures magnifiques, un chauffeur à

casquette et une passagère élégante. En mars, une publicité unique présente une machine à laver la vaisselle et une à laver le linge : les OR étaient à l'avant-garde de la modernité !

LES ARTICLES D'ACTUALITÉ

Évidemment les congrès sont décrits ; celui de Versailles déjà passé, celui de Belfort au mois de juillet. Dès janvier, un groupe d'officiers de réserve pour la préparation de la mobilisation économique, semble déjà bien actif. Une étude commence sur « *La légende de l'infanterie improvisée* ». L'infanterie nouvelle utilise des matériels perfectionnés. En février, l'inquiétude est marquée par le déséquilibre considérable entre les industries chimiques françaises et allemandes. Une autre étude commence sur les révoltes dans le Rif espagnol, donc sur l'actualité pure. Enfin, une autre traite des liaisons sur le champ de bataille.

Un article développe l'importance des armées de l'air (terme encore anachronique), de la Grande-Bretagne et de la nouvelle URSS dont l'auteur souligne l'importance naissante.

L'Allemagne est aussi dans l'actualité avec ses dirigeants qui développent activement leur industrie chez les anciens neutres, avec leurs capitaux et leurs techniciens. Ils détournent ainsi les termes du Traité de paix ; les Français s'en inquiètent, à juste titre ! ■

Société nationale des sauveteurs en mer et Garde nationale

Question écrite n° 4281 (Assemblée nationale)

21 décembre 2017 - M. Christophe Blanchet interroge Mme la ministre des Armées sur le statut des bénévoles de l'association à but non-lucratif « Société nationale des sauveteurs en mer » (SNSM).

Depuis plus d'un siècle, d'anciens marins de la pêche, de l'armée ou de la marine marchande consacrent leur temps de repos au sauvetage en mer. Alors que les loisirs nautiques explosent, ils sont rejoints par des personnes qui ne sont pas, à l'origine, des professionnels de la mer, mais voient aussi le nombre de leurs interventions croître inexorablement.

Pour mener à bien leurs opérations, ils dépendent presque exclusivement de la générosité des citoyens et des subventions publiques. Contrairement aux pompiers volontaires, les bénévoles de la SNSM ne touchent rien après une intervention. À bien des égards, leur engagement se rapproche de celui des réservistes des forces armées et formations rattachées (FAFR) qui constituent la Garde nationale. Cette Garde nationale peine à atteindre son objectif de 85 000 membres d'ici à 2019 et gagnerait sans doute à inclure sous son label les 7 000 bénévoles opéra-

tionnels et volontaires de la SNSM. Le statut associatif de la SNSM interdit bien sûr d'agir de manière déconcertée. C'est la raison pour laquelle il lui demande si le Gouvernement compte entamer des discussions et faire des propositions à la SNSM pour envisager sous quelle forme elle pourrait être incluse dans la Garde nationale.

Réponse publiée le 20 février 2018

Conformément à l'article premier du décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016, la Garde nationale concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire. Elle contribue aux missions des forces armées et formations rattachées relevant du ministre chargé de la défense et à celles de la gendarmerie nationale et de la police nationale relevant du ministre de l'Intérieur. (...)

La volonté du Gouvernement est donc de développer un vivier de volontaires, non seulement apte à participer à l'effort de défense et de sécurité, mais également en mesure d'employer la force des armes. C'est pourquoi la Garde nationale est assurée par des volontaires servant au titre d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle des forces armées et des formations

rattachées, et par des volontaires de la réserve civile de la police nationale. Ainsi, les volontaires de la Garde nationale participent aux missions régaliennes de l'État et ne sauraient agir dans le cadre d'un contrat de droit privé. Or la SNSM, qui conduit des opérations de secours dans le cadre de missions de sécurité civile, constitue une association de droit privé régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Dans ce contexte, il ne peut être envisagé d'intégrer automatiquement les bénévoles de cette association à la Garde nationale avec le seul titre de membre de la SNSM, en dépit de l'incontestable valeur de leur volontariat et de leur engagement.

En revanche, un membre de la SNSM peut s'engager dans la réserve opérationnelle et, de facto, faire partie de la Garde nationale. Par ailleurs, les services du ministère des Armées, et en particulier ceux de la marine nationale, vont se rapprocher de la SNSM afin de définir avec elle les conditions d'un partenariat éventuel visant à favoriser l'engagement de ses membres au sein de la Garde nationale et de valoriser encore davantage leur remarquable dévouement en faveur de nos concitoyens. ■

La place des drapeaux français et européen

Question écrite n° 3699 (Assemblée nationale)

12 décembre 2017 - M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, sur la place que doivent occuper respectivement les drapeaux français et européens relativement l'un à l'autre dans les édifices publics.

Il souhaite également savoir quelles dispositions prendre lorsque l'accueil d'un hôte étranger sur le territoire d'une commune impose le pavoisement à trois drapeaux.

Réponse publiée le 23 janvier 2018

Lorsque le drapeau européen est positionné sur un édifice public, le drapeau national doit être positionné à la place d'honneur. Le drapeau européen vient donc en deuxième position dans l'ordre protocolaire et se place à la droite du drapeau national (c'est-à-dire à gauche lorsque l'on regarde l'édifice). Lors de la visite de personnalités étrangères, il est de tradition d'honorer les invités en disposant de manière temporaire le drapeau de l'État

correspondant à côté du drapeau français.

En cas de pavoisement à trois drapeaux, le drapeau tricolore devra être placé à la place d'honneur, c'est-à-dire au milieu. Le drapeau d'un État étranger arrive en deuxième position dans l'ordre protocolaire et doit donc être placé à sa droite (à gauche en regardant l'édifice). Le drapeau européen est lui placé en troisième position de l'autre côté, c'est-à-dire à droite lorsque l'on est face à l'édifice. ■

Sécurité et protection des installations militaires

Question écrite n° 3701 (Assemblée nationale)

11 novembre 2017 - M. M'jid El Guerrab attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur le renforcement de la sécurité et de la protection des installations militaires. Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit, entre autre, la création de 150 ETP* dont une partie sera dédiée à la protection des emprises militaires (bases aériennes en métropole, bases outre-mer, sites isolés...) et un investissement de 105 M€ consacré à la sécurité-protection (SECPRO) des sites sensibles du ministère des armées.

Au regard de l'actualité de ces dernières semaines, alors que deux incendies sont survenus en septembre 2017 dans des casernes de gendarmerie, il souhaitait savoir si ces crédits seront suffisants pour rénover ces infrastructures et connaître les moyens qui permettraient de supporter ces efforts.

Réponse publiée le 9 janvier 2018

La loi de finances pour 2018 marque un effort accru en matière de protection des installations du ministère des armées. Cet effort constitue une étape supplémentaire dans la montée en puissance des ressources affectées à la protection des infrastructures de défense, qui ont déjà plus que doublé entre 2015 et 2017 pour atteindre à cette date 150 M€.

Pour ce qui concerne la période s'étendant de 2018 à 2023, le montant des crédits consacrés à ce type d'opérations s'élèvera à environ 600 M€. Par ailleurs, les effectifs du ministère des Armées connaîtront, en 2018, une nouvelle hausse de plus de 500 ETP, parmi lesquels 150 seront affectés à la protection des emprises militaires. Ces emplois supplémentaires renforceront un effectif d'environ 6 700 ETP dédié en permanence à la fonction protection.

Cette augmentation significative

de moyens destinée à prendre en compte l'évolution de la menace contre les installations et activités du ministère des Armées, s'accompagne, d'une part, d'une politique de mise à jour des référentiels ministériels de sécurité et d'études de conception de systèmes intégrés de protection de sites, d'autre part, de la mise en œuvre d'accords-cadres pour l'acquisition d'équipements de sécurité et de protection.

Au-delà du budget des armées pour 2018, le ministère s'inscrit donc dans une logique d'amélioration de la sécurité de ses infrastructures sur le long terme, à la fois soutenable budgétairement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, définissant des priorités au regard de la vulnérabilité et de la sensibilité des sites et adossée à des solutions techniques innovantes et robustes (protection périmétrique, détection, surveillance, contrôle d'accès, systèmes de supervision, etc.). ■

* ETP : équivalent temps plein

Reconnaissance des anciens appelés en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964

Question écrite n° 4490 (Assemblée nationale)

16 janvier 2018 - M. Gérard Cherpion attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur la situation des appelés du contingent qui se trouvaient en opération extérieure (OPEX) sur le sol algérien du 2 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964.

Alors que le projet de loi de finances pour 2018 apporte de nouvelles mesures pour le combattant, et à raison, ces appelés sont toujours ignorés par le Gouvernement. Pourtant, la majorité des associations représentatives du monde combattant, et de nombreux parlementaires, demandent à ce que les 24 000 appelés concernés obtiennent la reconnaissance d'opération extérieure.

Cette reconnaissance leur permettrait enfin de bénéficier de la carte du combattant avec versement d'une prime. Il lui demande si le Gouvernement entend donner cette reconnaissance juste et nécessaire.

Réponse publiée le 30 janvier 2018

Dès sa prise de fonctions, au mois de juin 2017, la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées a (...) entamé une réflexion et fait diligenter des études visant à améliorer progressivement les dispositifs de réparation et de reconnaissance. (...)

Cette démarche (...) a d'ores et déjà permis, dans un contexte budgétaire global marqué par la nécessité de mieux maîtriser nos finances publiques, de retenir deux

dispositions, inscrites dans la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Le mode de calcul des pensions militaires d'invalidité servies aux militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962 et à leurs ayants cause a ainsi été aligné sur le régime en vigueur depuis cette date. En outre, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant annuel de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère versé aux anciens membres des formations supplétives ou à leurs conjoints et ex-conjoints survivants a été revalorisé de plus de 100 euros. Par ailleurs, conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-9 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ont vocation à la qualité de combat-

tant les militaires et les civils ayant participé à la guerre d'Algérie à partir du 31 octobre 1954 jusqu'au 2 juillet 1962 et ayant servi pendant 90 jours en unité combattante ou pris part à neuf actions de feu ou de combat collectives, ou à cinq actions de feu ou de combat individuelles. Sont toutefois exonérés de ces conditions les militaires qui ont été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en unité combattante, ainsi que ceux qui ont reçu une blessure assimilée à une blessure de guerre.

En outre, les dispositions de l'article 123 de la loi de finances pour 2004 permettent, depuis le 1^{er} juillet 2004, de reconnaître la qualité de combattant aux militaires dès lors qu'ils totalisent quatre mois de présence sur le territoire concerné, sans obligation d'avoir appartenu à une unité combattante.

La prise en compte d'une durée de quatre mois de présence sur ce territoire, considérée comme équivalente à la participation aux actions de feu ou de combat, a été justifiée par la spécificité des conflits d'Afrique du Nord marqués par le risque diffus de l'insécurité.

De plus, il est rappelé que l'article 109 de la loi de finances pour 2014 a eu pour effet d'étendre le bénéfice de la carte du combattant aux militaires justifiant d'un séjour de quatre mois en Algérie entamé avant le 2 juillet 1962 et s'étant prolongé au-delà sans interruption. Près de 12 000 personnes ont pu bénéficier de la carte du combattant dans le cadre de cette mesure.

La réglementation en vigueur ne permet donc pas actuellement d'attribuer la carte du combattant aux militaires et aux civils français ayant servi en Algérie entre le 2

juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. La mesure réclamée par les associations pour satisfaire cette revendication ancienne et récurrente n'a pas été mise en œuvre au cours des deux derniers quinquennats et ne figurerait pas au nombre de celles que la secrétaire d'État a porté dans le cadre des travaux préparatoires de la loi de finances pour 2018.

Elle souhaite néanmoins mener, dès le début de l'année 2018, une étude approfondie de cette demande, à laquelle elle associera les associations du monde combattant et les parlementaires intéressés, en vue notamment d'évaluer avec précision ses incidences financières. La réalisation de ce travail constitue en effet un préalable indispensable à toute discussion visant à proposer éventuellement cette mesure dans un prochain projet de loi de finances. ■

Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

Question écrite n° 00563 (Sénat)

20 juillet 2017 - M. André Reichardt attire l'attention de M. le Premier ministre sur la création de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme par le décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016.

En effet, il a été saisi par l'Union nationale des combattants (UNC) qui approuve cette idée dans la mesure où elle témoigne de la solidarité du pays envers les blessés ou les familles des tués et constitue un acte de reconnaissance de toute la Nation. Toutefois, l'UNC déplore son ordre inconvenant dans la préséance des décorations, à savoir sa situation au cinquième rang protocolaire des décorations, après la Légion d'honneur, la croix de la Libération, la Médaille militaire et l'ordre national du Mérite, prenant ainsi place devant les décorations plus spécifiquement militaires et décernées par le ministre de la défense : les trois croix de guerre, la croix

de la Valeur militaire, la médaille de la Gendarmerie nationale ou la médaille de la Résistance.

Il le remercie de lui indiquer si, compte tenu de ces éléments, il est envisagé de revoir la position à donner à cette médaille au sein des décorations.

Réponse publiée le 8 mars 2018

Le décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016 portant création de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme prévoit que cette médaille se porte juste après l'ordre national du Mérite.

Cette place a été arrêtée par le président de la République après avis du Grand chancelier de la Légion d'honneur. Elle résulte des caractéristiques de la procédure prévue pour l'attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme.

La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

est en effet attribuée au nom du Président de la République et placée sous son autorité directe. Elle est décernée par décret du président de la République pris sur proposition du Premier ministre, après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Son administration est confiée à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Ces caractéristiques la rapprochent des ordres nationaux après lesquels elle est placée. La place ainsi retenue ne vise pas à établir une hiérarchie entre les décorations et encore moins entre le mérite de leurs titulaires respectifs, qui ne saurait être comparé. La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme n'a d'ailleurs pas pour vocation de récompenser des mérites mais de reconnaître, à travers les atteintes et les souffrances infligées individuellement aux victimes du terrorisme, une agression contre la Nation toute entière. ■

[JO d'hiver : bravo aux sportifs des armées]

Ils ont écrit

Nous avons tous été très fiers de Martin Fourcade, notre porte-drapeau de l'équipe de France aux Jeux de Pyeongchang. Le sous-lieutenant Fourcade, de l'École militaire de haute montagne de Chamonix, a remporté trois médailles d'or. Malheureusement, le règlement olympique lui interdit de porter les couleurs de nos armées contrairement aux épreuves du championnat du monde.

Martin Fourcade – qui est naturellement membre de l'équipe de France militaire de ski – est sans doute le plus emblématique de nos militaires sportifs de haut niveau, au même titre que Marie Bochet [NDLR : agent civil sous contrat], la skieuse handisport – et également porte-drapeau – qui a décroché quatre médailles d'or à Pyeongchang.

Pouvez-vous me dire combien y a-t-il de sportifs de haut niveau dans l'armée ?

Lieutenant-colonel (er) Raphaël

La réponse à la question n° 4407 posée à l'Assemblée nationale le 9 janvier dernier par le député Sébastien Leclerc devrait vous renseigner sur ce point :

« Le ministère des Armées est le premier employeur de France de sportifs de haut niveau, avec 103 athlètes, répartis au sein de vingt fédérations (athlétisme, cyclisme, ski, voile, judo, escrime...), dont plusieurs détenteurs de titres mondiaux et olympiques.

Des efforts en matière de recrutement et d'accompagnement sont engagés dès maintenant au titre de la préparation des JO de 2020 et de 2024 pour améliorer les résultats obtenus lors des dernières olympiades de 2016 au cours desquelles 51 sportifs soutenus par les armées (dont 14 paralympiques) ont remporté un total de 18 médailles (dont 6 paralympiques).

Depuis la mise en place de ce dispositif de soutien, en 2004, les sportifs de haut niveau de la Défense ont obtenu 61 médailles lors des Jeux olympiques et paralympiques d'été et d'hiver. »

IN MEMORIAM

L'ANOLiR, Association nationale des officiers de liaison et des interprètes de réserve, a perdu début février l'un de ses plus prestigieux présidents. Arrivé de Serbie il y a plus de 70 ans, **Bochko Givadinovitch** a fait dans le civil une carrière exceptionnelle dans les grands médias (Havas, RTL et TF1).

Mais il a aussi très tôt rejoint les réserves où sa maîtrise d'une langue d'un pays membre du Pacte de Varsovie lui a permis, Guerre froide oblige, de gravir tous les échelons du 2^e Bureau où il a terminé, dans les années 1980, au grade de colonel, chef de la Section d'interrogatoire des prisonniers de guerre : la fameuse SIPG.

Il s'est également consacré à l'associatif, et a été président de l'AGOLiR, devenue depuis ANOLiR. Président d'honneur, attentionné et modeste, il a pris soin de préparer sa succession et est resté jusqu'à la fin discrètement présent dans tous les grands moments de la vie de l'association.

L'ANOLiR, représentée à ses obsèques par trois de ses anciens présidents, présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Lieutenant-colonel (OLRAT) Charles Bertin
Président de l'ANOLiR

L'UNOR exprime aux familles et aux proches ses sincères condoléances.

Interactivité

avec votre revue



Lorsque vous apercevez ce petit symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

→ <http://www.unor-reserves.fr>

→ Menu [Revue Armée & Défense]
puis
[Découvrir notre revue]
et
[Les + de ce numéro]



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2018 ⁽³⁾

Activités : 9 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez Armée & Défense pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



www.unor-reserves.fr

Le site Internet de l'UNOR

- toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne
- l'actualité de la CIOR
- le réseau associatif dans toutes les régions, dans les DROM-COM et à l'étranger
- une source documentaire sans cesse enrichie
- les photos des grands moments de la réserve et de la Défense
- la Défense et le monde combattant
- Le portail des associations des réservistes Terre, Mer, Air, Gendarmerie, SSA, SEA

**Interactivité
avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<http://www.unor-reserves.fr>

Menu → [Revue Armée & Défense]
puis → [Découvrir notre revue]
et [Les + de ce numéro]

**Armée
& Défense**
Réserve et Nation

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres **CAPITALES**, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

**Adresse
complète**

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

(1) Cochez la case souhaitée

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

Signature

(2) Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné

date effective du changement d'adresse

PASCAL, MILITAIRE, A BESOIN D'UNE PROTECTION À LA HAUTEUR DE SON ENGAGEMENT.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS Unéo

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO*
OU

-20% SUR L'ASSURANCE
HABITATION*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription du 24/02/2018 au 31/12/2018 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle Unéo (mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081). Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS et DOMO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les militaires
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense